



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

PROGRAMME D' ACTIONS 2022 – 2027 AAC DE LA PRISE D'EAU DE L'ORNE

Validé par le comité syndical d'Eau du bassin caennais

le 25 janvier 2022

SOMMAIRE

Introduction	3
Partie 1 : La démarche.....	4
I. Le territoire.....	4
I. La qualité des eaux	10
II. Les étapes de la concertation	12
III. Mise en œuvre du programme d'actions	13
IV. Les objectifs environnementaux.....	14
V. Le rôle de l'unité d'animation.....	15
Partie 2 : Les Fiches actions.....	16
Axe A : Améliorer la connaissance générale du territoire	17
Axe B : Optimiser et diminuer la consommation d'intrants phytosanitaires.....	23
Axe C : Lutter contre les pollutions ponctuelles	31
Axe D : Accompagner le développement de l'agriculture biologique.....	32
Axe E : Sensibiliser le grand public.....	35
Axe F : Démarche "zéro phyto"	37
Axe G : Soutenir et développer les circuits-courts.....	38
Axe H : Lutter contre les phénomènes d'érosion/ruissellement	40
Partie 3 : Suivi du programme d'actions	42
I. Calendrier d'estimation des coûts	42
II. Suivi du programme.....	43
III. Evaluation des actions	46
Glossaire.....	52
Liste des abréviations.....	53

INTRODUCTION

Eau du Bassin Caennais, le Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, créé en 1999, a pour principales missions de produire et de gérer les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable de plus de 330 000 habitants du Calvados. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Eau du Bassin Caennais assure également la distribution sur une partie de son territoire.

*Afin de **répondre à l'enjeu de reconquête et de préservation de la qualité de l'eau** et pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation, Eau du Bassin Caennais travaille à répondre et anticiper les exigences réglementaires en engageant des actions d'animation pour la protection de la ressource en eau en concertation avec tous les acteurs locaux.*

Par ailleurs, la réglementation européenne et nationale, en constante évolution, fixe des objectifs pour les captages identifiés comme prioritaires. Comme bon nombre de régions françaises, la Normandie est concernée par la contamination des eaux souterraines par les produits phytosanitaires et les nitrates.

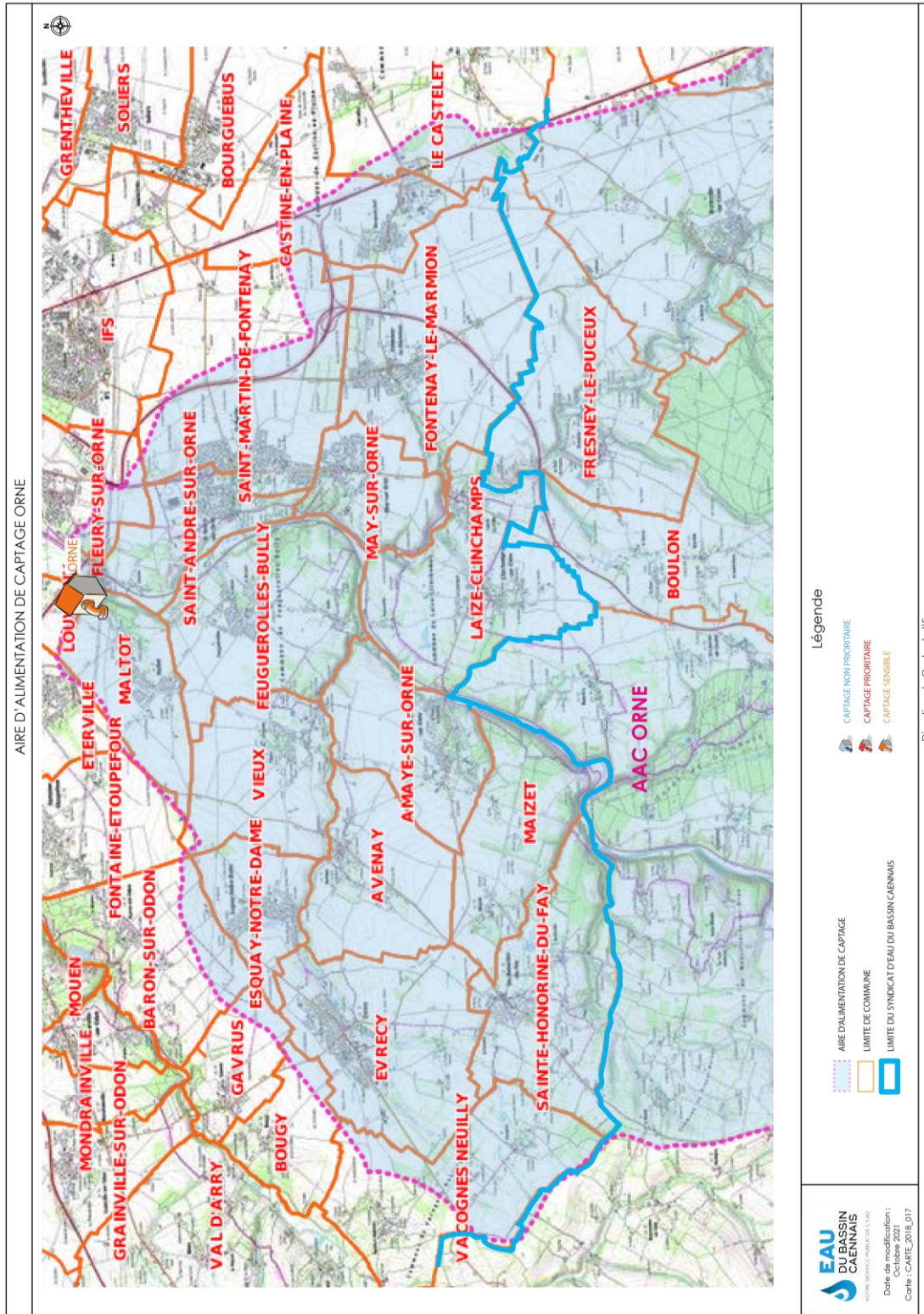
Les origines de ces contaminations sont de deux types :

- *Des pollutions diffuses, liées aux entraînements des produits fertilisants et/ou phytosanitaires ou de leurs métabolites vers le sous-sol. La contamination des nappes souterraines vis-à-vis des pollutions diffuses dépend à la fois des pratiques de traitement et de la vulnérabilité du milieu ;*
- *Des pollutions ponctuelles, en relation avec les pertes qui peuvent accompagner la manipulation des produits phytosanitaires et des fertilisants en amont et en aval de leur application. La maîtrise de ce risque de pollution dépend dans une large mesure des modes de mise en œuvre.*

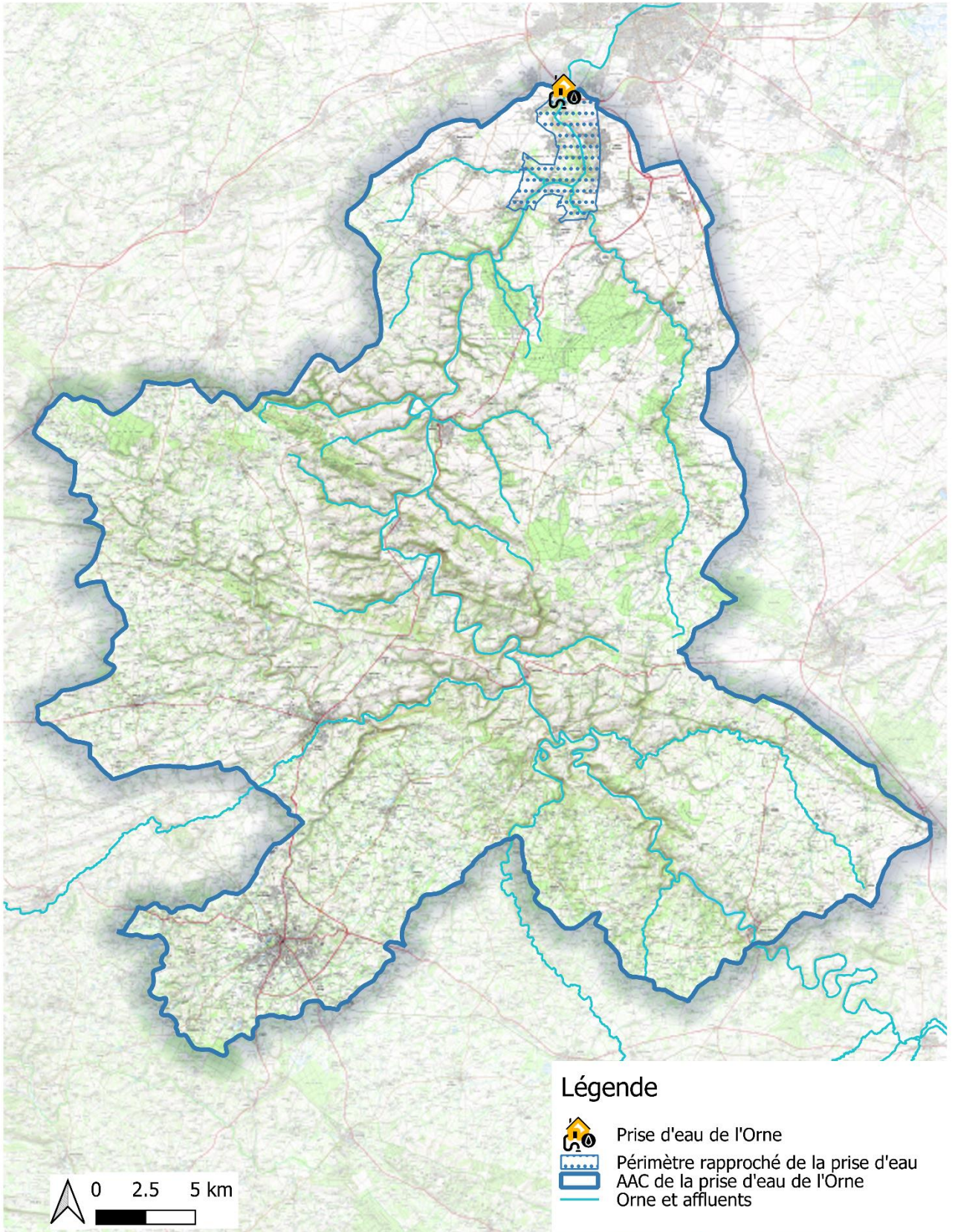
***L'objectif de cette démarche est de définir et de mettre en œuvre un programme d'actions s'appuyant sur le principe du volontariat des différents acteurs** ciblés (collectivités, agriculteurs, particuliers). Il s'appuie également sur le travail de la cellule d'animation du syndicat Eau du Bassin Caennais.*

PARTIE 1 : LA DEMARCHE

I. Le territoire



Aire d'Alimentation de Captage de la prise d'eau de l'Orne



1.A Le contexte général

La prise d'eau superficielle de l'Orne est située au sud de la commune de Louvigny, en amont du bourg. La prise d'eau alimente directement l'usine de production d'eau potable qui traite entre 20 et 30 000 m³ d'eau par jour. C'est le plus gros point de production d'eau potable d'Eau du Bassin Caennais.

L'Orne est, par sa longueur de 175 km et son débit, le deuxième fleuve côtier le plus important de la région Normandie, après la Seine. Il prend sa source à Aunon (altitude 218 mètres) dans le département de l'Orne et se jette dans les eaux de la Manche à Ouistreham dans le Calvados, par l'intermédiaire d'un estuaire d'une quinzaine de kilomètre de long, au fond duquel est bâti l'agglomération caennaise.

La longueur de l'Orne jusqu'à la prise d'eau est de 160km. Le bassin versant est d'environ 2 500 km². Il s'étend sur les départements de l'Orne (61) et du Calvados (14).

Le bassin versant de l'Orne peut être divisé en trois parties principales :

- le plateau d'Argentan, au relief légèrement vallonné, et d'une altitude moyenne de 200m ;
- la Suisse normande, caractérisée par des gorges profondes, encadrée par les monts du bocage normands, dont le point haut, le Mont Pinçon culmine à 365m, et par le pays d'Auge, plus vallonné, d'une altitude moyenne de 200m ;
- la plaine de Caen, d'une altitude inférieure à 100m.

Les principales zones urbaines sont localisées sur le plateau d'Argentan et dans la plaine de Caen.

Ce bassin est vallonné. Sa plus grande partie est exploitée essentiellement en bocages et en cultures agricoles. L'aval de l'Orne est une plaine, majoritairement urbanisée. Les principales industries y sont recensées et l'agriculture y est essentiellement consacrée aux cultures céréalières.

Les coordonnées précises de la prise d'eau et ses indices de référencement, fournis par la base de données Infoterre, sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Code BSS (ancien et nouveau)	X (RGF-93)	Y (RGF-93)	Altitude (m)	Date de création	Usage
Captage de la prise de l'Orne	BSS000JAAC 01198X0300/HY	451937	6898690	5	1973	AEP

INFORMATIONS GENERALES SUR LE CAPTAGE DE L'ORNE (SOURCE : INFOTERRE)

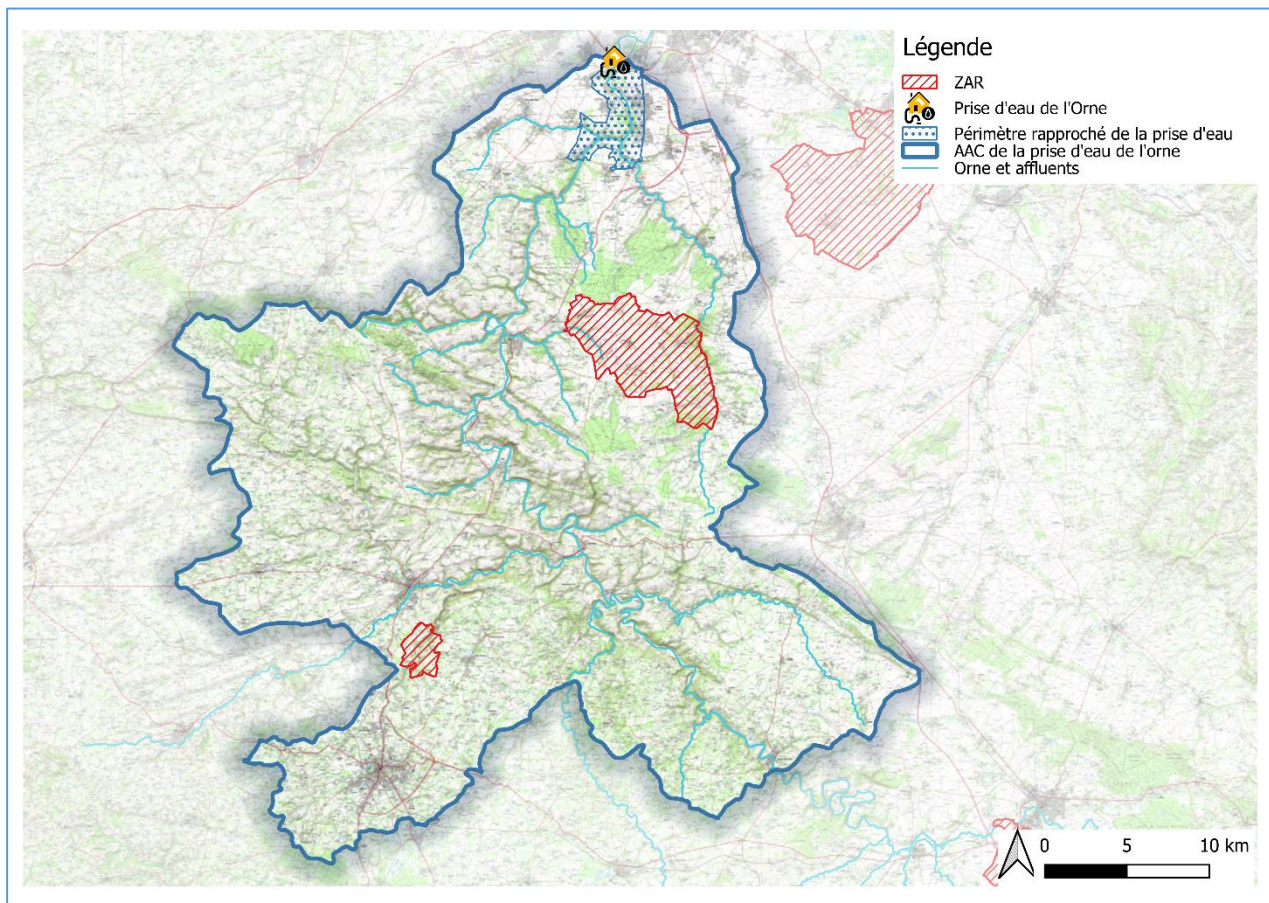
L'AAC de l'Orne correspond au bassin versant en amont de la prise d'eau. Elle s'étend sur environ 1 170 km² dont 9 941 hectares sont situés sur le territoire du syndicat. Elle concerne 145 communes dont 34 incluses dans le périmètre d'Eau du Bassin Caennais.

D'après le référentiel Corine Land Cover¹ 2018, l'agriculture représente 83,7 % de la surface de l'AAC. Les milieux naturels représentent 11,4% de la surface totale de l'AAC et des territoires artificialisés sont recensés à hauteur de 4,8% de la surface.

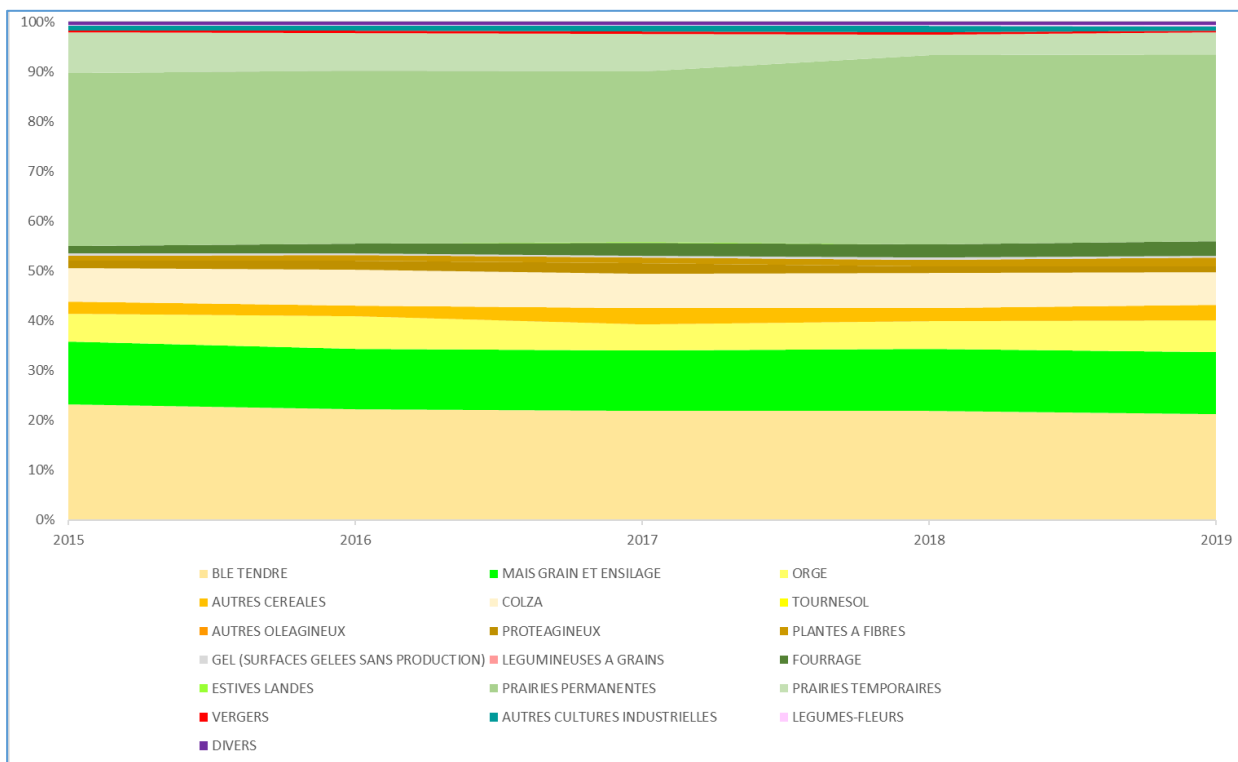
Selon les déclarations PAC 2019, 169 exploitations sont concernées par l'AAC sur le territoire d'Eau du Bassin Caennais (c'est-à-dire, qu'elles déclarent au moins 1 parcelle sur l'AAC).

A noter que la lutte contre les pollutions liées à l'azote d'origine agricole est encadrée par la Directives Nitrates du 12 décembre 1991. La directive nitrates prévoit également la mise en place de zones d'actions renforcées (ZAR), zones définies au sein des zones vulnérables où existent des enjeux qui nécessitent des mesures complémentaires ou renforcées. L'AAC de l'Orne est concernée par la ZAR d'Espins, Moulines, Tournebu (département du Calvados), et la ZAR de saint-Pierre-du-Regard (département de l'Orne).

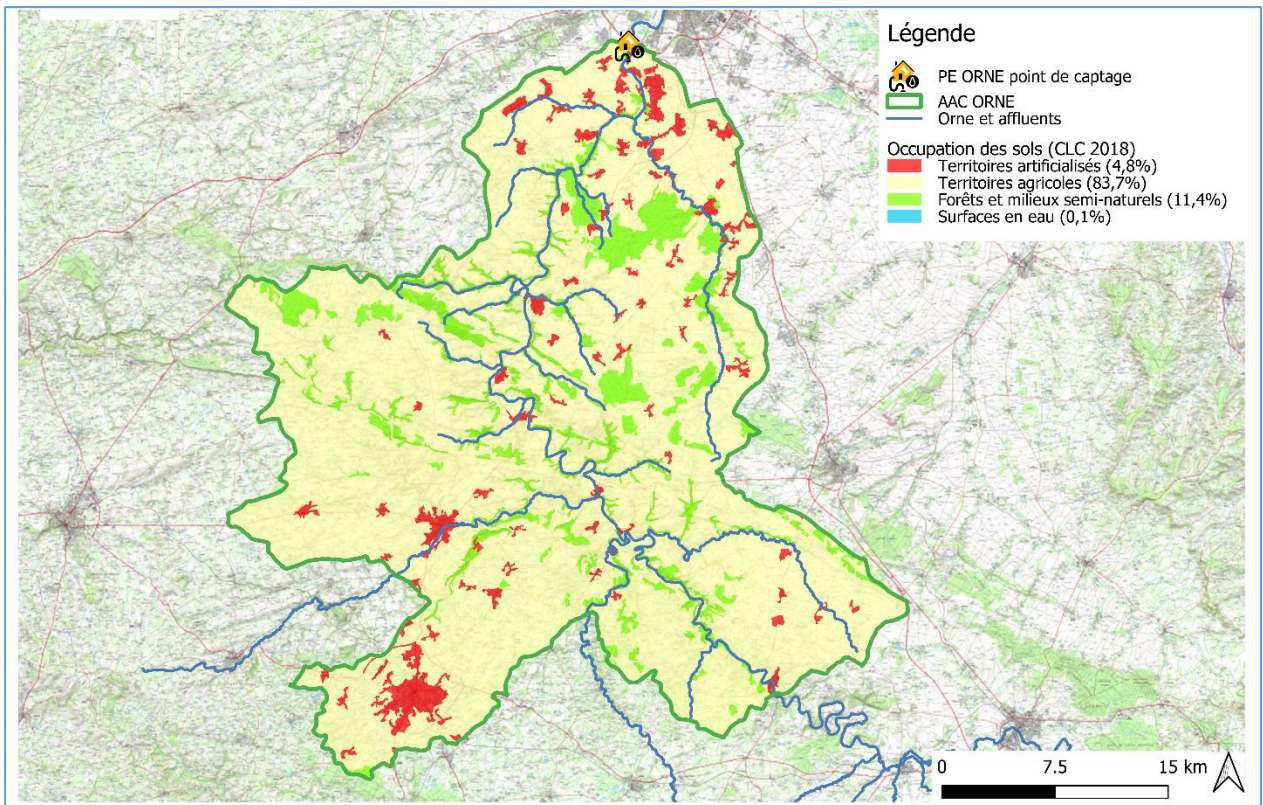
¹ Pour information, le référentiel Corine Land Cover se base sur l'interprétation de photographies aériennes. Il peut y avoir des différences avec la réalité.



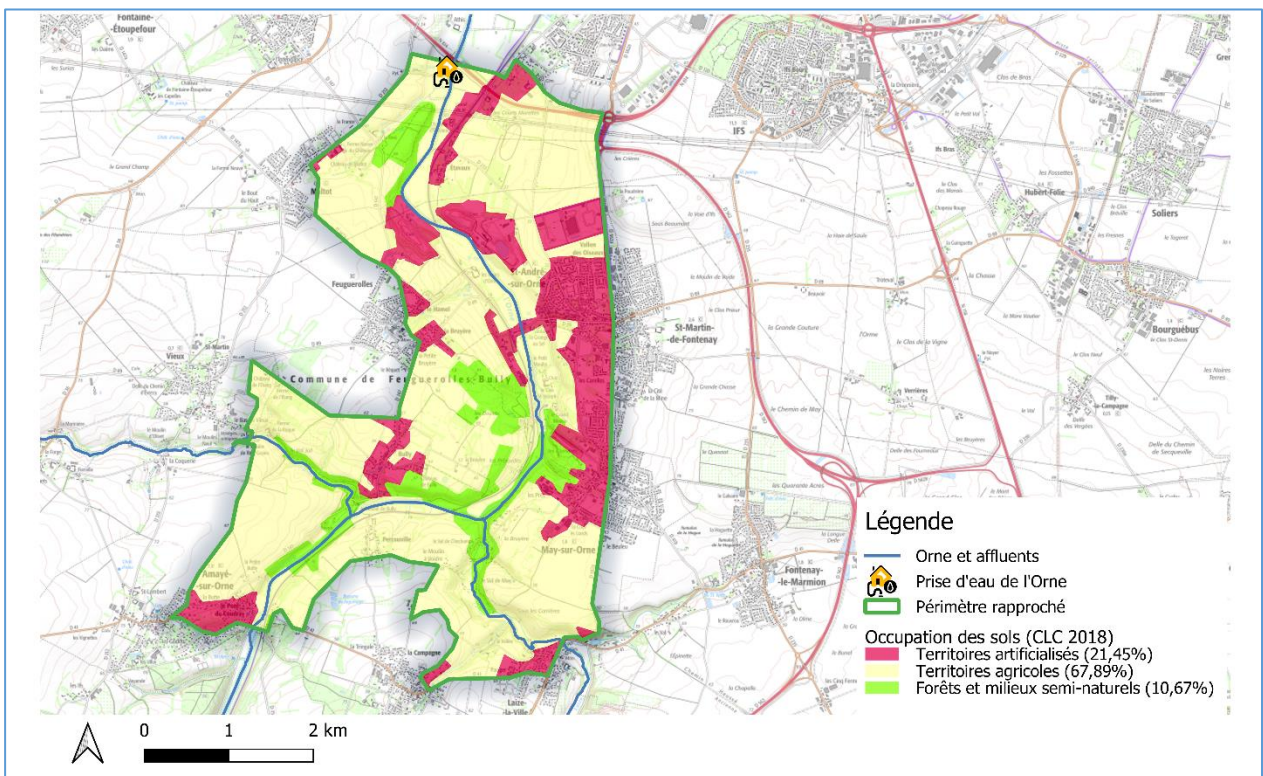
CARTOGRAPHIE DE LA ZAR NITRATES DE L'AAC DE LA PRISE D'EAU DE L'ORNE (SOURCE : EAU DU BASSIN CAENNAIS)



EVOLUTION DE L'ASSOLEMENT SUR L'AAC DE L'ORNE
(SOURCE : DONNEES PUBLIQUES REGISTRE PARCELLAIRE GEOGRAPHIQUE)



CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DES SOLS DE L'AAC DE LA PRISE D'EAU DE L'ORNE
 (SOURCE : DONNEES PUBLIQUES CORINE LAND COVER 2018)



CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DES SOLS DU PERIMETRE RAPPROCHE DE LA PRISE D'EAU DE L'ORNE
 (SOURCE : DONNEES PUBLIQUES CORINE LAND COVER 2018)

1.B Le contexte hydrographique

L'Orne possède de nombreux affluents dont les principaux sont le Don, l'Ure, la Cance, l'Udon, la Blaise (aval), la Rouvre, le Noireau, la Vère, la Laize et l'Odon. A noter que ce dernier conflue avec l'Orne en aval de la prise d'eau de l'usine de l'Orne à Louvigny.

Cours d'eau	S (km ²)	L (km)	Z amont	Z aval	Dénivelé
Sennevière	41,82	14,2	362	163	1,4 %
Thouane	52,68	17,7	378	161	1,2 %
Don	127,72	29,5	288	159	0,4 %
Ure	114,1	30,3	243	155	0,3 %
Houay	62,64	13,14	210	150	0,4 %
Udon	129	29,4	323	148	0,6 %
Cance	109,78	27,4	378	150	0,8 %
Maire	61,01	16	220	148	0,5 %
Baize aval	114,09	25,7	204	55	0,6 %
Rouvre	309,05	45,5	263	51	0,5 %
Visance	19,68	11,3	292	178	1,0 %
Vère	109,88	24,7	247	72	0,7 %
Druance	211,08	31,2	277	77	0,6 %
Noireau	525,46	46,56	296	46	0,5 %
Laize	186,79	31,8	226	8	0,7 %
Odon	214,64	46,9	276	4	0,6 %
Orne	2777,84	177,3	202	1	0,1 %

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU BASSIN VERSANT DE L'ORNE DE SES AFFLUENTS

(SOURCE : ETUDE DE VULNERABILITE SEEGT, 2012)

1.C Le contexte géologique et hydrogéologique

D'après l'étude de vulnérabilité du bureau de la SEEGT menée en 2012 :

Les données proviennent des cartes géologiques de la France au 1/50 000 éditées par le BRGM qui couvrent le bassin versant de l'Orne.

Deux grandes unités géologiques distinctes sont observables sur la carte géologique présentant la zone d'étude :

- la partie sud-ouest, constituée de schistes, de grès, de marnes et d'argile primaire ainsi que de granites correspondant à la terminaison orientale du massif armoricain,
- la partie septentrionale et orientale, constituée par les terrains secondaires et tertiaires à dominante calcaire qui correspondent à la frange nord-ouest du bassin sédimentaire parisien.

Dans la zone proche de la prise d'eau de l'Orne, l'Orne circule sur les terrains calcaires de la plaine de Caen, où localement la nappe draine l'Orne. Le calcaire, matériau très perméable, ainsi que la faible pente de ces plateaux ne sont pas particulièrement favorables aux ruissellements. Le réseau hydrographique est peu développé.

Le bassin versant de la Laize, qui débouche dans l'Orne à environ 5,8 km en amont de la prise d'eau, est situé à la limite entre la plaine de Caen et le massif armoricain. Les calcaires de la plaine de Caen affleurent sur les versants et plateaux, tandis que les terrains schisto-gréseux du massif armoricain apparaissent dans les fonds de vallées. Le réseau hydrographique est relativement développé, surtout dans la partie amont du bassin où le relief est plus marqué.

Dans la vallée de l'Orne en amont de la confluence avec la Laize, notamment jusqu'à Thury-Harcourt, les terrains schistogréseux du massif armoricain apparaissent également dans les fonds de vallées. Sur les versants et plateaux, les calcaires de la plaine de Caen majoritaires en partie aval, sont peu à peu remplacés par des alternances schisto-gréseuses constituant le relief. Le caractère imperméable du substrat géologique en fait une zone favorable au ruissellement.

I. La qualité des eaux

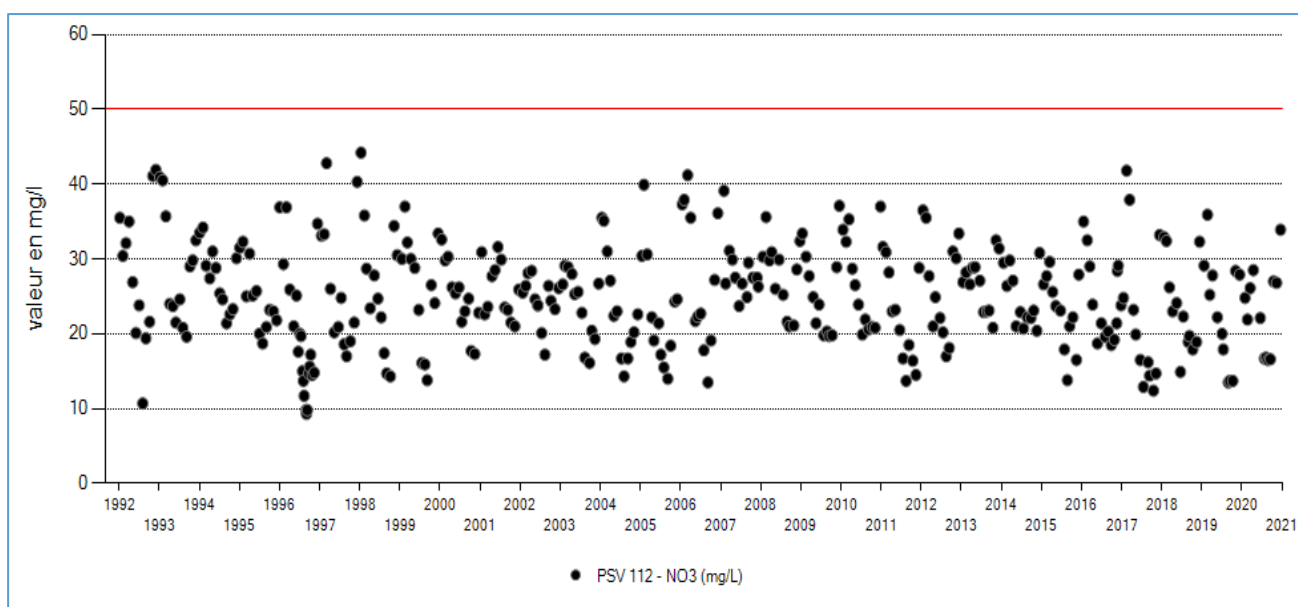
La prise d'eau superficielle de l'Orne est considérée comme un captage sensible dans le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 en raison des teneurs élevées et des dépassements récurrents de certaines molécules de produits phytosanitaires.

II.A Les nitrates

Dans les eaux distribuées destinées à la consommation, la concentration en nitrates ne doit pas dépasser 50 mg.l⁻¹, norme de potabilité en France.

Il est à noter que les concentrations mesurées en nitrates sont en dessous du seuil de potabilité de 50mg/L. Le percentile 90² est de 32,4 mg/l sur 6 ans (2015-2020).

Le graphique suivant montre l'évolution des teneurs en nitrates dans les eaux prélevées sur le captage de la prise d'eau de l'Orne pour la période 1992 – 2020 :



SUIVI NITRATES SUR L'EAU BRUTE DE L'ORNE (SOURCE : SUIVI CONTROLE SANITAIRE - ARS)

II.B Les produits phytosanitaires

Pour les eaux distribuées, les concentrations en molécules issues de produits phytosanitaires ne doivent pas dépasser 0.1 µg.l⁻¹ par substance et 0.5 µg.l⁻¹ pour l'ensemble des substances détectées.

Les analyses des eaux du captage montrent un dépassement fréquent des pesticides. Les molécules très fréquemment retrouvées et dépassant la concentration maximale sont l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate), le glyphosate, le métolachlore et ses métabolites (ESA et OXA), le méta-zachlore ESA et OXA (herbicide colza). Depuis 2004, la molécule atrazine et ses produits de dégradation ne sont plus détectées (interdiction de l'usage de cette molécule en 2003).

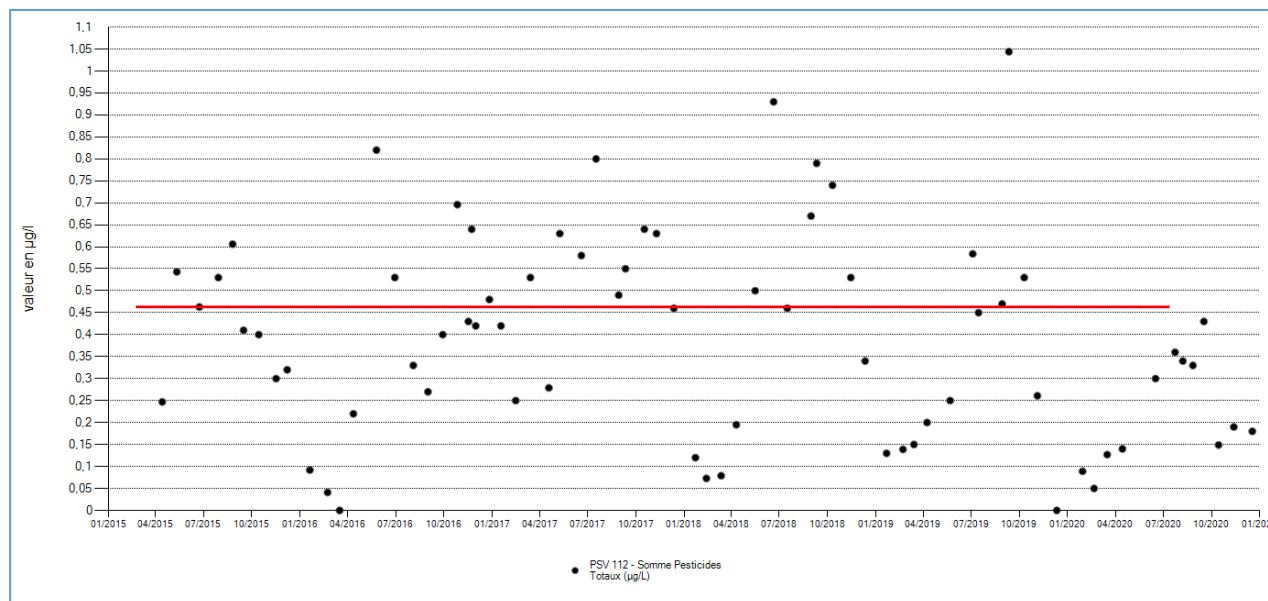
Certaines molécules dépassent également la concentration maximale plus ponctuellement, comme l'isoproturon, le diméthachlore, le thiofluamide et ses produits de dégradations...

² Le percentile 90 (ou 90e centile) est une valeur au-dessous de laquelle se situent au moins 90% des données.

TABLEAU DU NOMBRE DE DÉPASSEMENTS POUR LE PARAMÈTRE SOMME DES PESTICIDES :

Somme des pesticides	>0,375 µg/l	Dont >0,5 µg/l	MMA (µg/l)
Nb de dépassements ces 6 dernières années (2015-2020)	109	73	0,393

Le graphique suivant montre l'évolution des teneurs en pesticides dans les eaux prélevées sur le captage d'eaux superficielles pour la période 2015 - 2020 :



SUIVI DE LA SOMME DES PESTICIDES SUR L'EAU BRUTE DE L'ORNE (SOURCE : SUIVI CONTROLE SANITAIRE - ARS)

211 dépassements au-delà du seuil de 0,075 µg/L ont été constatés entre 2015 et 2020, dont 163 dépassements au-delà de la norme de potabilité de 0,1 µg/L.

TABLEAU DES MOYENNES DES MOYENNES ANNUELLES DES MOLECULES MESUREES AU MOINS 1 FOIS > 0,075µg/L :

Molécules avec dépassement (> 0,075 µg/l)	MMA (µg/l) sur 6ans (2015 – 2020)
Metolachlor ESA (6854)	0,24*
Métazachlore ESA - métabolite non pertinent 01.01.2021 (6895)	0,10*
Metolachlor OXA - métabolite non pertinent 15.01.2021 (6853)	0,045*
AMPA (1907)	0,297
Métazachlore OXA - métabolite non pertinent 01.01.2021 (6894)	0,025*
Diméthachlore CGA 369873 métabolite non pertinent 01.01.2021 (7727)	0,065*
Glyphosate (1506)	0,0385
Métaldéhyde (1796)	0,023
Bentazone (1113)	0,024
Métolachlore (1221)	0,03
Diméthénamide (1678)	0,022
Métamitrone (1215)	0,022
2,4 D (1141)	0,0216
Chlortoluron (1136)	0,022
Dichlorprop (1169)	0,0215

* : sur 3 ans car démarrage de la recherche

II. Les étapes de la concertation

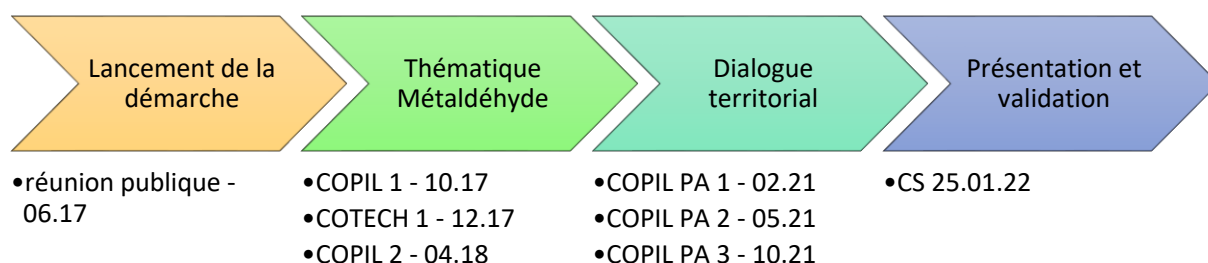
Eau du Bassin Caennais a lancé des démarches d'animation sur les aires d'alimentation de captages de son territoire. L'objectif est d'établir des programmes d'actions, visant à préserver la ressource en eau, de manière concertée et co-construite avec les acteurs du territoire.

Lancement de la démarche : Une réunion publique a été organisée, étaient conviés les exploitants agricoles (dont au moins une parcelle est située dans l'AAC), les élus du CTE n°6 et 7 de RESEAU, les Maires des communes du secteur concerné, les partenaires techniques et financiers. L'objet de la réunion était de présenter le syndicat, l'aire d'alimentation de captage et la démarche de préservation de la ressource. Le syndicat a invité les acteurs qui le souhaitent de s'inscrire au comité de pilotage.

Thématique métaldéhyde : En 2017, la problématique portait sur la détection de métaldéhyde dans les eaux pompées dans l'Orne. Cette molécule n'était pas traitée par la filière de potabilisation. Des comités de pilotage et technique ont été constitués. La concertation a permis d'établir des pistes d'actions et des moyens de mise en œuvre : ½ journée technique, diffusion d'une plaquette de sensibilisation, distribution de dispositifs de piégeage des limaces.

Dialogue territorial : Relancée en 2021, la démarche de concertation a pour objectif la définition du programme d'action sur les volets agricoles et non agricoles afin de répondre aux enjeux phytosanitaires du territoire. Le Comité de pilotage a été sollicité pour travailler sur ce projet.

Présentation et validation : Le programme d'actions sera présenté au comité syndical d'Eau du Bassin Caennais du 25 janvier 2022.



III. Mise en œuvre du programme d'actions

Le programme d'actions comprend 21 actions sous maîtrise d'ouvrage d'Eau du Bassin Caennais. Les actions seront réalisées avec des financements de l'Agence de l'eau, du conseil départemental du Calvados et d'Eau du Bassin Caennais.

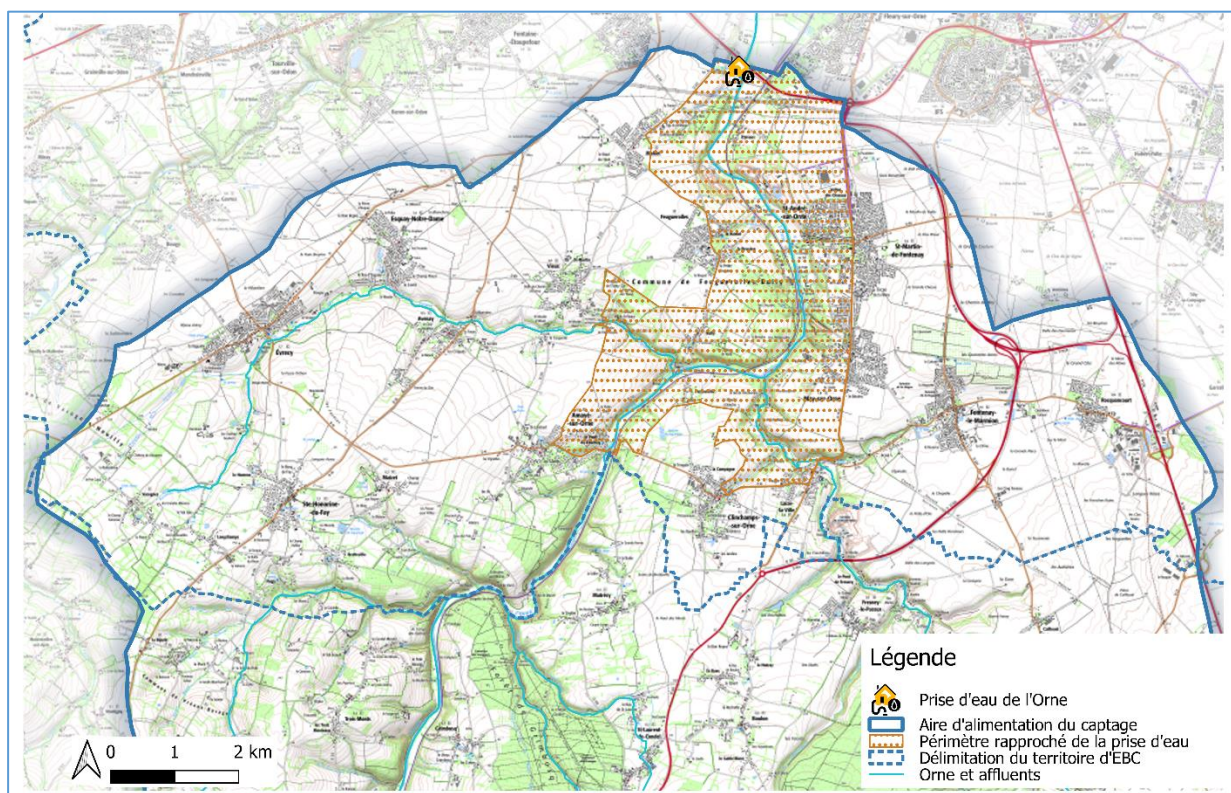
Le programme de mise en œuvre des actions est accompagné d'un programme de suivi. Ceci dans le but d'évaluer le degré de mise en œuvre des actions et les effets sur la qualité de l'eau prélevée (indicateurs « pression / état / réponse »), et juger ainsi de l'efficacité des mesures de protection dans leur ensemble.

Le programme d'actions est établi pour 6 ans avec une révision à mi-parcours permettant un éventuel réajustement des actions selon les résultats obtenus, la mobilisation des acteurs du territoire et les évolutions réglementaires ou qualitatives.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour le suivi du programme. Les éventuelles évolutions à mi-parcours lui seront également présentées.

Au vu de la taille de l'AAC de la prise d'eau de l'Orne le périmètre d'action dépendra des actions menées et sera détaillé dans chaque fiche actions. Pour cela 3 périmètres ont été établis :

Territoire	Nombre d'exploitants	Nombre de communes
Périmètre rapproché	57	11
AAC sur territoire d'Eau du bassin caennais	169	34
AAC entière	1 248	145



CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES SUR L'AAC DE LA PRISE D'EAU DE L'ORNE (SOURCE : EAU DU BASSIN CAENNAIS)

IV. Les objectifs environnementaux

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) précise, dans son article 7, pour les zones désignées pour le captage d'eau brute destinée à la consommation humaine (appelées zones protégées AEP), l'obligation de respecter à la fois:

- Les objectifs environnementaux définis dans le cadre de l'article 4 de la DCE et notamment le respect des seuils correspondant à l'objectif d'état défini pour chaque masse d'eau ;
- Les normes de qualité établies dans le cadre de l'article 16 de la DCE (substances prioritaires) et des directives substances dangereuses ;
- La directive eau potable (98/83/CEE) ;
- La réduction des traitements pour l'AEP, en prévenant la dégradation de la ressource. Il s'agit d'arrêter ou d'inverser les tendances à la hausse des concentrations en polluants.

Pour chaque paramètre, c'est l'objectif le plus strict qui est à respecter (DCE article 4.2). Ces objectifs spécifiques ont été transposés en droit français (codes de l'environnement, de la santé publique...).

Eau du Bassin Caennais a vocation à produire et distribuer une eau de qualité, répondant aux exigences réglementaires. Cet objectif doit s'articuler avec d'autres objectifs territoriaux, notamment celui des acteurs économiques de maintenir une activité viable. Le programme d'actions vise à répondre aux exigences environnementales en matière de qualité de l'eau, en conciliant les contraintes des acteurs locaux.

V.A Les nitrates

Sur ce paramètre, les objectifs réglementaires sont les suivants :

- ✓ La norme de potabilité est de 50 mg/l sur l'eau brute et l'eau distribuée (eaux superficielles)
- ✓ SDAGE 2016-2021 : le seuil de risque est fixé à 40 mg/l au 90^{ème} percentile pour les nitrates.

Le percentile 90 sur les 6 dernières années (2016-2021), au moment de la validation du programme, est de 32,4 mg/l. **L'objectif environnemental sur ce paramètre est un maintien de la qualité actuelle.** Le programme d'actions consistera donc uniquement à réaliser un suivi de l'évolution des nitrates. D'autres actions pourraient être mises en œuvre si les teneurs en nitrates évoluaient.

V.B Les produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires constituent la principale problématique qualitative au niveau de la prise d'eau de l'Orne. Certaines molécules ne sont pas traitées par les dispositifs de traitement de l'usine de l'Orne.

Les objectifs réglementaires pour les pesticides sont les suivants :

- ✓ Les normes de potabilité sont de :
 - 0.1 µg/l par substance active ou métabolite pertinent et 0.5 µg/l pour l'ensemble des molécules pour une eau distribuée
 - 2 µg/l par substance active ou métabolite pertinent et 5 µg/l pour l'ensemble des molécules pour une eau brute (avant traitement)
- ✓ Le SAGE Orne aval fixe les mêmes objectifs que les normes de potabilité eaux distribuées citées ci-dessus.
- ✓ Le SDAGE 2016-2021 : les seuils de risques sont de 0.075µg/l pour les pesticides et leurs métabolites, et 0.375 µg/l pour la somme des pesticides.

Les moyennes des moyennes annuelles, pour les différents pesticides quantifiés, sont recalculées annuellement. **L'objectif environnemental est de respecter les seuils de 0,075 µg/l (mma) par molécules et 0,375 µg/l (mma) pour la somme des molécules en fin de programme (2027).**

V. Le rôle de l'unité d'animation

Unité d'animation			
Rôle	Organe d'animation vers les acteurs ciblés et de suivi des actions pour la structure porteuse.		
Intervenants	L'unité est composée de trois techniciens(-ciennes) sur le territoire d'Eau du Bassin Caennais En fonction des missions confiées : une ou plusieurs personnes sont amenées à intervenir (animateurs, prestataires extérieurs, ...).		
Missions	<p>D'une façon générale, l'unité d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonne les actions des programmes d'actions ; ✓ Diffuse auprès des acteurs les actions choisies par la structure porteuse ; ✓ Récupère les retours d'expérience ; ✓ Assure le suivi des actions ✓ Fournit au comité de suivi les informations utiles à la discussion ; ✓ Rapporte à la structure porteuse les avis circonstanciés du comité de suivi pour ses prises de décision. <p>Plus précisément, elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablit un compte rendu annuel d'activité soumis au comité de suivi (synthèse sur les actions menées, point financier ...) ; ✓ Communique annuellement les qualités d'eaux brutes et distribuées auprès des différents acteurs ; ✓ Rencontre annuellement chaque collectivité rattachée au programme pour l'évaluation des actions ; ✓ Rencontre obligatoirement chaque année les agriculteurs inscrits dans une des actions proposées et si possible chaque agriculteur de la zone pour un appui technique et administratif ; ✓ Se fait le relais des animations techniques agricoles, organise le cas échéant : Réunions par groupe, participation aux présentations des autres intervenants, bulletins d'information, ... ✓ Met à disposition une synthèse de la réglementation et des aides accordées sur le secteur pour les différents acteurs ; ✓ Offre un appui technique et rédactionnel pour les opérations de sensibilisation portées par le syndicat dans le cadre du programme ; ✓ Accompagne les agriculteurs engagés dans les démarches administratives nécessaires à l'obtention d'aides financières. 		
Moyens à mettre en œuvre		Equivalents temps plein (ETP)	Subvention AESN
	Animation globale	3	80 %
Financements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agence de l'eau (80 % avec plafond sur le volet agricole + 8000€/an/ETP de participation aux frais de fonctionnement) ✓ Autofinancement 		

PARTIE 2 : LES FICHES ACTIONS

		Objectifs stratégiques	Actions
Volet connaissance	A	Améliorer la connaissance générale du territoire	1 Suivre la qualité de l'eau de l'Orne et de ses affluents
			2 Suivre la qualité de l'eau du captage : mettre en parallèle les résultats d'analyses avec la pluviométrie
			3 Suivre les répartitions parcellaires et l'occupation des sols
			4 Suivre le flux d'AMPA émis par les stations d'épurations
			5 Informer sur les enjeux de l'AAC et la mise en œuvre du programme
			6 Echanger et communiquer sur les actions réalisées
Volet agricole	B	Optimiser et diminuer la consommation d'intrants phytosanitaires	1 Développer les solutions alternatives
			2 Accompagner des cultures à bas niveau d'intrants (BNI)
			3 Expérimenter de nouveaux assolements
			4 Diversifier les assolements pour allonger les rotations
			5 Limiter l'usage de métaldéhyde
C	Lutter contre les pollutions ponctuelles	1 Développer les aires de remplissage et lavage sécurisées	
D	Accompagner le développement de l'agriculture biologique	1 Accompagner à la conversion ou au maintien en agriculture biologique	
		2 Mettre en place un groupe de travail sur l'agriculture biologique	
Volet non-agricole	E	Sensibiliser le grand public	1 Communiquer sur les pratiques de chacun
			2 Communiquer sur les lessives contenant du phosphonates
F	Démarche "zéro phyto"	1 Sensibiliser les particuliers au passage « zéro phyto » et valoriser les démarches des collectivités	
		2	
Volet transversal	G	Soutenir et développer les circuits-courts	1 Travailler conjointement avec les services de restauration collective
			2 Développer le système de « paniers locaux »
	H	Lutter contre les phénomènes d'érosion/ruissellement	1 Identifier les zones à risque
			2 Accompagner les techniques d'hydraulique douce

Axe A : Améliorer la connaissance générale du territoire

Fiche A-1 priorité 1	Suivre la qualité de l'eau de l'Orne et de ses affluents
Constat	La longueur de l'Orne jusqu'à la prise d'eau est de 160km. Le bassin versant est d'environ 2 500 km ² et s'étend sur les départements de l'Orne (61) et du Calvados (14). Les différents affluents de l'Orne ont un impact sur l'état de la masse d'eau prélevée au niveau du captage. Il convient donc de définir leurs éventuelles contributions afin d'adapter le programme d'actions en conséquence.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau et connaître les contributions des différents affluents, afin de définir les zones prioritaires d'actions. Les paramètres suivis seront l'ESA métolachlore et l'AMPA et leurs molécules mères le S-métolachlore et le glyphosate. Tout nouveaux paramètres posant une problématique au niveau de la prise d'eau sera ajouté au suivi.
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau de l'Orne et de ses affluents et préciser les contributions relatives de chacun pour cibler des zones prioritaires d'actions – Indicateur d'état
Acteurs ciblés	Eau du bassin caennais

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les résultats d'analyses déposés sur la base de données <i>Naiades</i> sont extraits pour les points de mesures situés en amont de la prise d'eau de l'Orne : <ul style="list-style-type: none"> - 03234650, L'Orne à Serans - 03241000, La Rouvre à Bréel - 03241957, Le Noireau à Berjou - 03236395, L'Orne à Caumont-sur-Orne - 03245100, La Laize à Laize la ville - L'Orne à la prise d'eau de l'Orne Les points pourront être complétés selon les données disponibles. ✓ Mettre en lien, si possible, avec les données culturelles et l'aménagement de l'espace (fiche A-3) ✓ Mettre en lien avec les drainages et exutoires existants à l'échelle du périmètre rapproché de la prise d'eau de l'Orne, à condition de disposer des informations. ✓ En début d'année N+1, un bilan annuel de la qualité de l'eau (flux et/ou concentration) sera produit et diffusé à l'ensemble des partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux acteurs de terrain.
Moyen à mettre en œuvre / Partenaires techniques	✓ Import annuel des données <i>Naiades</i> des points concernés dans le logiciel LYXEA.
Calendrier de mise en œuvre	Bilan annuel avec un démarrage de l'action en 2022, pour réaliser un état des lieux initial.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : / ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation et dans les suivis réalisés pour la production d'eau potable. ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 3 jours par an
---	--

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données publiques disponibles en décalé (en N-1) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un large panel d'analyses avec de multiples point de mesure pour assurer un suivi efficient ✓ Banque nationale de vente des produits phytosanitaires

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de points de mesures suivis	6	6	6
	Nombre de paramètres suivis	2	2	2
	Indicateur d'état			
Moyenne des moyennes annuelles des paramètres suivis				

Fiche A-2 priorité 1	Suivre la qualité de l'eau du captage
Constat	La prise d'eau est un captage classé sensible pour les concentrations en pesticides parfois supérieures aux normes de potabilité (avec une moyenne des moyennes annuelles du paramètre « somme des pesticides » de 0,393 µg/l sur 6 ans). Certaines molécules sont difficiles à traiter par la filière de potabilisation (exemple : ESA-métolachlore)
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau brute de la prise d'eau de l'Orne et de disposer d'un indicateur précis quant à l'évaluation du programme d'action. Les paramètres pesticides, problématique de la prise d'eau, seront suivis mensuellement. Le paramètre nitrates fera également l'objet d'une surveillance afin d'assurer le maintien du bon état de la ressource.
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau au cours du programme d'actions – Indicateur d'état
Acteurs ciblés	Eau du bassin caennais

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des prélèvements seront effectués mensuellement sur l'eau brute du captage de la prise d'eau de l'Orne (contrôle ARS). Une analyse nitrates et pesticides sera alors réalisée. ✓ Mettre en parallèle les résultats d'analyses avec la pluviométrie et le cas échéant avec la banque nationale de vente des produits phytosanitaires. ✓ En début d'année N+1, un bilan annuel de la qualité de l'eau sera produit et diffusé à l'ensemble des partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux acteurs de terrain.
Moyen à mettre en œuvre / Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Logiciel LYXEA. ✓ Partenaires techniques : ARS, LABEO
Calendrier de mise en œuvre	Bilan annuel avec un démarrage de l'action en 2022, pour réaliser un état des lieux initial.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : / ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation et dans les suivis réalisés pour la production d'eau potable. ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an
---	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	-	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Logiciel de suivi qualité existant ✓ Banque nationale de vente des produits phytosanitaires

	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Indicateurs de suivi	Nombres d'analyses pesticides réalisées par an	12/an	12/an
Nombres d'analyses nitrates réalisées par an		12/an	12/an	12/an
Indicateur d'état				
Nombre de dépassement > 0,1 µg/L dans l'année				
Moyenne des moyennes annuelles de la somme des pesticides lissée sur les 6 dernières années				
90 ^{ème} percentile lissé sur les 6 dernières années pour les nitrates				

Fiche A-3 <i>priorité 1</i>		Suivre les répartitions parcellaires et l'occupation des sols
Constat	D'après le référentiel Corine Land Cover 2018, l'agriculture représente 83,7 % de la surface de l'AAC. Les milieux naturels représentent 11,4% de la surface totale de l'AAC et des territoires artificialisés sont recensés à hauteur de 4,8% de la surface. Le changement des rotations culturales peut avoir un impact significatif sur la qualité de l'eau du captage.	
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Le suivi de l'évolution des répartitions parcellaires et de l'occupation du sol peut permettre d'identifier certains leviers, de mettre en corrélation d'éventuels changements au niveau de la qualité de l'eau.	
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution des cultures au cours du programme d'actions – Indicateur d'état	
Acteurs ciblés	Eau du bassin caennais	

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Annuellement, un état des lieux des répartitions parcellaires sera réalisé à l'échelle de l'AAC. ✓ En début d'année N+1, un bilan annuel sera produit et diffusé à l'ensemble des partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux acteurs de terrain.
Moyen à mettre en œuvre / Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration dans le SIG du RPG national.
Calendrier de mise en œuvre	Bilan annuel avec un démarrage de l'action en 2022, pour réaliser un état des lieux initial.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an
---	--

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données PAC confidentielles ✓ Rotation des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ RPG en open data

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Suivi pluriannuel des RPG et de l'occupation des sols	réalisé	1/an	1/an
	Indicateur d'état			
	Pourcentage de SAU sur l'AAC			
	Pourcentage de territoires artificialisés sur l'AAC			

Fiche A-4 priorité 1		Suivre le flux d'AMPA émis par les stations d'épuration
Constat	L'AMPA (acide aminométhylphosphonique) est recherché dans le contrôle sanitaire avec une norme de potabilité de 0,1 µg/L. Au niveau de la prise d'eau de l'usine de l'Orne, c'est une molécule qui dépasse régulièrement cette norme avec une moyenne des moyennes annuelles (mma) sur les 6 dernières années (2015-2020) de 0,297 µg/l. Cette molécule est en partie traitée sur la filière de traitement mais engendre un coût de production.	
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	L'AMPA (acide aminométhylphosphonique) est un produit de dégradation du glyphosate (dés herbant) et des phosphonates (détergent). Dans les sols l'AMPA est concentré dans la couche arable et se dégrade lentement, ce qui amène à une contamination des eaux superficielles par ruissellement. La contribution des eaux domestiques à la présence d'AMPA est peu documentée. Il s'agit de réaliser un suivi analytique de cette molécule en sortie de station d'épuration et/ou en amont et aval des rejets dans l'Orne afin de déterminer un ordre de grandeur de l'apport par rapport à la contribution agricole.	
Objectifs opérationnels	Etablir un ordre de grandeur de l'apport domestique d'AMPA dans le cours d'eau.	
Acteurs ciblés	Eau du bassin caennais	

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser des analyses sur le paramètre AMPA en sortie de station d'épuration (prélèvement 24heures) et sur le milieu naturel en amont et en aval pour déterminer le flux apporté au milieu par les stations d'épuration, et ainsi définir un ordre de grandeur de la contribution des eaux domestiques. ✓ Le syndicat va faire appel à un prestataire pour réaliser les prélèvements et analyses. ✓ Les stations suivies seront dans ou proche du périmètre rapproché de la prise d'eau. Des stations de filières différentes pourront être suivies afin d'assurer des résultats représentatifs. ✓ Mettre en lien avec la fiche A-6 afin de bénéficier des retours d'expériences sur cette thématique.
Moyen à mettre en œuvre / Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché de prestation de service pour la réalisation des prélèvements et analyses.
Calendrier de mise en œuvre	<p>Année 1 : réaliser un état des lieux et définir le projet d'étude, contractualiser avec un prestataire pour la réalisation des analyses.</p> <p>Année 2 : interpréter les résultats et les présenter au COPIL</p> <p>Année 3 : mettre en lien avec la fiche A6</p>

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : environ 110 €TTC par analyses soit environ 330€TTC par station suivie ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : environ 110 €TTC par analyses soit environ 330€TTC par station suivie ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 3 jours par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La contribution domestique de l'AMPA via les phosphonates est peu renseignée dans la bibliographie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un accord est possible avec la CU de Caen la mer pour réaliser l'étude sur le rejet de leurs filières de traitement

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre d'analyses réalisées	-	3	-
	Indicateur d'état			
	Part des rejets domestiques en AMPA			

Fiche A-5 priorité 1	Informersur les enjeux de l’AAC et la mise en œuvre du programme
Constat	La politique visant à la baisse des pollutions diffuses sur l’AAC sera menée avec d’autant plus de détermination qu’elle pourra compter sur une forte sensibilité des acteurs et du public à la qualité des eaux brutes et distribuées, mais également sur la connaissance des aires de protection, des programmes d’actions et de leur bilan, et enfin sur les enjeux économiques associés.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Informersur les propriétaires, les usagers de parcelles agricoles concernées, les collectivités territoriales et les particuliers qu’ils se situent en tout ou partie sur l’aire d’alimentation de captage. Informersur de la démarche mise en œuvre par les différents acteurs du territoire pour protéger la ressource en eau.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire connaître les problématiques des AAC et les actions menées en : <ul style="list-style-type: none"> o Communiquant auprès des collectivités et de la profession agricole - Informersur les propriétaires, collectivités, usagers qu’ils se situent sur une AAC - Informersur de l’évolution de la qualité de l’eau - Informersur sur la mise en œuvre / suivi du programme o Communiquant auprès des particuliers - Vulgariser le programme d’action afin de le communiquer au plus grand nombre- - Mise à disposition via le site d’Eau du bassin caennais - Communiquer sur la qualité de l’eau au grand public
Acteurs ciblés	L’ensemble des acteurs du territoire de l’AAC

Description de l’action : Modalités techniques, Localisation de l’action.	Des actions seront menées pour sensibiliser l’ensemble des acteurs du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Communiqué de presse, articles dans la presse spécialisée - Information sur le site d’internet d’EBC, Caen la mer - Plaquette à destination des propriétaires et exploitants - Plaquette à destination des particuliers et collectivités - Diffusion sur les sites internet ou dans les magazines locaux des communes, communauté de communes volontaires - Lettre d’information / flyer à destination des particuliers envoyé avec la facture d’eau La communication sera faite sur le territoire d’Eau du bassin caennais.
Moyen à mettre en œuvre / Partenaires techniques	✓ Partenaires techniques : Service communication de la Communauté Urbaine de Caen la Mer
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : informersur les enjeux de l’AAC. Année 2 à 6 : communiquer régulièrement sur la mise en œuvre du programme.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d’action : <ul style="list-style-type: none"> - Inclus dans les ETP de l’unité d’animation, - Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 1000 € pour l’ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Estimation financière à la charge d’EBC : <ul style="list-style-type: none"> - Inclus dans les ETP de l’unité d’animation, - Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 1000 € pour l’ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 2 jours par an
---	---

Faisabilité de l’action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	✓ Le nombre d’acteurs conséquent à l’échelle de l’AAC	✓ Outils existants : sites internet aires-captages, site internet d’EBC, site CA14

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027	
	Nombre d’agriculteurs informés (1248 sur l’AAC)	-	169	169	
	Nombre de collectivités informées (145 sur l’AAC)	-	34	34	
	Nombre de supports de communication créés	-	1	1	
	Indicateur d’efficacité				
	Pourcentage d’acteurs engagés dans la démarche				
	Nombre de supports de communication diffusés				
Nombre de vues du document / page web					

FICHE A-6 <i>priorité 1</i> Echanger et communiquer sur les actions réalisées	
Constat	La particularité de la prise d'eau superficielle de l'Orne est d'avoir une aire d'alimentation de captage étendue sur un large territoire (117 084 ha). L'AAC est à cheval sur plusieurs syndicats de production d'eau potable. De plus, il est à noter que sur certains secteurs les maîtres d'ouvrage ont délégué l'animation des programmes d'actions, comme dans le département de l'Orne, pour lequel le SDEau 61 est en charge de l'animation des AAC.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Etant donné l'étendue de l'AAC, il est important de travailler en collaboration avec les autres acteurs situés sur ce territoire. Dans le but de partager les expériences de chacun et permettre une démarche de protection efficace à l'échelle du bassin versant, un groupe de travail sera mis en place.
Objectifs opérationnels	Mettre à profit les connaissances et expériences de chacun au travers d'un travail de collaboration
Acteurs ciblés	Syndicats d'eau du bassin versant de l'Orne, Eau du bassin caennais

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en collaboration avec les autres syndicats pour bénéficier de retours d'expériences aussi bien techniques que financiers. ✓ Création d'un groupe de travail spécifique avec les collectivités en charge des démarches d'animation AAC : SIAEP Clécy Druance, SMPE de la Sienne, SM Eaux sud Calvados, SIAEP Thury-Harcourt Esson, SIVOM Vallée d'Hamars, SMPE Sud Bessin Pré Bocage Val d'Orne, SDEau61, EBC. ✓ Communiquer sur les actions réalisées par d'autres acteurs qu'Eau du bassin Caennais, en fonction des enjeux et du territoire.
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : AESN, Chambre d'agriculture
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : Prise de contact avec les différents acteurs et création du groupe de travail Année 2 à 6 : Rencontres du groupe de travail / Communication autour des différentes actions mise en place

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 2 jours par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Territoire très vaste, ✓ Acteurs nombreux, ✓ Etat d'avancement des démarches variable. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echanges d'expériences facilités autour d'enjeux communs.

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de rencontres réalisées	-	1	3
	Nombre de retours d'expériences relayés	-	-	-
	Indicateur d'état			
	Nombre de syndicats participants			

Axe B : Optimiser et diminuer la consommation d'intrants phytosanitaires

Fiche B-1 <i>priorité 1</i>		Développer les solutions alternatives	
Constat	Les techniques alternatives permettent de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, en utilisation du matériel spécifique :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de substitution (exemples : désherbage mécanique ou thermique), • Matériel de gestion des surfaces en herbe, • Matériel innovant (exemple : robots de désherbage ...). 		
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	L'usage de techniques alternatives est peu représenté sur le territoire. Il s'agit de développer l'utilisation de matériel alternatif permettant une diminution pérenne de l'utilisation de produits phytosanitaires. L'objectif est de réduire les molécules de produits phytosanitaires détectées. De nombreuses expériences ont été menées et peuvent être relayées sur le territoire. Par ailleurs, des aides financières peuvent accompagner les agriculteurs intéressés.		
Objectifs opérationnels	Limiter les intrants de produits phytosanitaires en utilisant des pratiques alternatives.		
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage		

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer sur les solutions alternatives <ul style="list-style-type: none"> ○ Relayer les journées techniques existantes et correspondant aux enjeux du territoire ○ Relayer le retour d'expérience d'autres agriculteurs ✓ Inciter à l'utilisation de matériel alternatif <ul style="list-style-type: none"> ○ Se faire le relais des aides existantes ○ Réaliser des journées techniques ou démonstrations de matériel en partenariat avec les CUMA ○ Relayer le retour d'expérience d'autres agriculteurs ✓ Améliorer les connaissances sur les modes d'actions des produits via la diffusion des outils existants : formations « pulvérisateurs », arbre de décision pour l'application de certains produits (ex : S-métolachlore), ...etc. ✓ Cette action sera prioritairement menée à l'échelle d'EBC
	Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser Année 1 à 6 : communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 5 jours par an
---	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible mobilisation des agriculteurs lors des journées techniques ✓ Coût d'investissement pour le matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffusion de l'information via les conseillers agricoles ✓ Financement pour du matériel alternatif dans le cadre d'ECOPHYTO II ✓ Formations « pulvérisateurs » existantes éligibles à Vivéa ✓ Instituts techniques

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Quantité de journées techniques, démonstration, retours d'expériences relayés / organisés	-	-	-
	Nombre d'aides sur cette thématique diffusées	-	-	-
	Indicateur d'efficacité			
	Nombre de participants aux JT / démonstration			
Nombre d'exploitants informés des retours d'expériences, aides possibles, JT et démonstrations				

Fiche B-2 priorité 1	Accompagner des cultures à bas niveau d'intrants (BNI)
Constat	Les cultures dites « à bas niveau d'intrants » sont des cultures qui nécessitent un faible recours aux intrants azotés ou aux produits phytosanitaires au cours de leur cycle de production. Peuvent notamment être citées l'agriculture biologique, le chanvre, le miscanthus, la luzerne, ... Certaines présentent, par ailleurs, un intérêt agronomique (en tant que tête de rotation par exemple) ou dans la préparation du sol. Sur l'AAC, d'après le RPG 2019, 45,5% de surfaces agricoles sont des cultures à bas niveau d'intrants.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Les cultures à bas niveau d'intrants nécessitent un apport d'intrants moins important que certaines cultures et, par leur insertion, vont modifier l'ensemble des besoins de la rotation. Les productions à bas niveaux d'intrants garantissent un impact environnemental limité sur la ressource en eau (azote et/ou produits phytosanitaires).
Objectifs opérationnels	Mettre en place des pratiques permettant de réduire l'impact des intrants phytosanitaire sur la ressource en eau.
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser des diagnostics pour les exploitants agricoles volontaires qui souhaitent bénéficier d'un suivi personnalisé pour faire évoluer leur système de cultures et mettre en place des cultures à BNI. Dans le cadre de cette action, 5 exploitants par an pourront être accompagnés dans le cadre du programme d'action sur l'AAC. ✓ Sur les exploitations accompagnées, un état des lieux initial sera réalisé, notamment sur les assolements, les variétés utilisées, les intrants, ... La rentabilité économique de l'exploitation sera également prise en compte dans l'état des lieux initial. Sur cette base, des pistes d'évolution possibles seront identifiées et des propositions d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre seront soumises à l'exploitant. Un accompagnement technique à la mise en œuvre sera proposé à l'agriculteur. Pour chaque exploitation, cet accompagnement portera sur 5 jours : 2 jours de diagnostic et 3 jours d'accompagnement à la mise en œuvre. ✓ Communiquer sur le matériel, les aides possibles et le retour d'expérience des agriculteurs. ✓ Cette action sera prioritairement menée à l'échelle d'EBC
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, Acteurs locaux spécialisés existants (bio en Normandie, Association lin et chanvre bio, Association des producteurs de chanvre, SEGRAFO, les CUMA...)
Calendrier de mise en œuvre	<p>Année 1 : réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser / communication autour de l'action afin d'identifier des agriculteurs volontaires (rencontre avec les exploitants par exemple) / définition du besoin et passation d'un marché avec un prestataire</p> <p>Année 1 à 6 : communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés / jusqu'à 5 diagnostics par an pourront être réalisés</p>

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : 105 000€ sur la durée du programme ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : <ul style="list-style-type: none"> - Communication inclus dans les ETP de l'unité animation - Diagnostic et accompagnement estimé à 3 500€ par exploitant soit 105 000€ sur la durée du programme ✓ Partenaires financiers : AESN : <ul style="list-style-type: none"> - Une subvention à hauteur de 80% peut être attribuée pour la réalisation des diagnostics pré-opérationnels et pour l'accompagnement technique des agriculteurs volontaires répondant à des objectifs répondant aux enjeux du territoire - Une subvention à hauteur de 40% est attribuée pour l'accompagnement à l'implantation de miscanthus (si elle ne remplace pas une culture à BNI) avec un plancher à 10 000€ au 01.01.22 ✓ Estimation du temps passé : 5 jours par an
--	---

	Freins	Leviers
Faisabilité de l'action : Freins et leviers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque de débouchés : travail de filière à réaliser ✓ Marge économique sur les cultures 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement de l'AESN pour : accompagnement technique, matériel spécifique ou structuration de filière ✓ Les collectivités (en terme de débouchés possibles)

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de diagnostics réalisés	-	15 (=B4)	30 (=B4)
	Indicateur d'efficacité			
	Pourcentage d'assolement à BNI sur l'AAC			
	Nombre d'exploitants ayant atteint les objectifs fixés lors du diagnostic			

Fiche B-3 priorité 1	Expérimenter de nouveaux assolements
Constat	Une diversification des assolements au niveau des exploitations et des filières pourrait apporter plusieurs bénéfices, notamment en termes de résilience économique et de préservation de l'environnement et de la ressource en eau.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	L'expérimentation de nouveaux assolements doit se faire en collaboration avec les agriculteurs et les partenaires de filières (coopératives et négociants) afin d'identifier, tester et développer de nouvelles productions agricoles qui ont un impact positif sur la préservation de la ressource en eau. Cette piste a été proposée au groupe de travail mis en place avec les coopératives, les négociants et la Chambre d'agriculture du Calvados. Un travail partenarial pourrait être mené.
Objectifs opérationnels	Mettre en place des pratiques pérennes permettant de réduire l'impact des intrants phytosanitaires sur la ressource en eau.
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<p>Dans le cadre du groupe de travail, plusieurs cultures bénéfiques pour la protection de la ressource ont été évoquées : soja, cameline, sorgho grain ... Des expérimentations sont déjà menées sur certaines d'entre elles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Se faire le relais de retours d'expériences positifs dans la diversification des assolements. ✓ Expérimenter de nouveaux assolements. Dans ce cadre un suivi précis de l'usage des produits phytosanitaires sera réalisé afin de s'assurer du bénéfice en terme de protection de la ressource en eau. ✓ Cette action sera prioritairement menée à l'échelle d'EBC
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture du Calvados, Bio en Normandie, Association des producteurs de chanvre de Normandie.
Calendrier de mise en œuvre	<p>Année 1 : constitution d'un groupe de travail et montage de partenariat ; recherche de parcelle d'expérimentation / réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser</p> <p>Année 2 et 3 : déroulement de l'expérimentation</p> <p>Année 4 à 6 : communication auprès des agriculteurs</p>

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : 4 000€ par AAC sur la durée totale du programme ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : <ul style="list-style-type: none"> - Communication inclus dans les ETP de l'unité d'animation - Le coût de l'expérimentation est estimé à 4 000€ par AAC sur la durée totale du programme ✓ Partenaires financiers : AESN <ul style="list-style-type: none"> - Une subvention à hauteur de 80% peut être attribuée dans le cadre d'expérimentation aux agriculteurs participant ✓ Estimation du temps passé : 5 jours par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Filières à mettre en place pour trouver de nouveaux débouchés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement AESN

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre d'expérimentations réalisées	-	1	1
	Indicateur d'efficacité			
	Nombre de nouvelles cultures pouvant être mise en place suite à l'expérimentation			

Fiche B-4 priorité 1	Diversifier les assolements pour allonger les rotations
Constat	De façon globale sur le territoire, les rotations sont assez longues et équilibrées, mais l'arrêt de la betterave risque d'entraîner des rotations plus courtes et d'augmenter le recours aux produits phytosanitaires chimiques.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	L'allongement de la rotation est cité comme levier d'action dans plusieurs problématiques : gestion du désherbage, préservation de la structure du sol ou encore optimisation des intrants .
Objectifs opérationnels	Mettre en place des pratiques pérennes permettant de réduire l'impact des intrants phytosanitaires sur la ressource en eau.
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<p>Cette piste vient en complément de la piste B-3, elle consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner techniquement les exploitants agricoles volontaires. A la suite d'un diagnostic individuel, un état des lieux initial sera réalisé, notamment sur les assolements, les variétés utilisées, les intrants, ... La rentabilité économique de l'exploitation sera également prise en compte dans l'état des lieux initial. Sur cette base, des pistes d'évolution possibles seront identifiées et des propositions d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre seront soumises à l'exploitant. Un accompagnement technique à la mise en œuvre sera proposé à l'agriculteur. Pour chaque exploitation, cet accompagnement portera sur 5 jours : 2 jours de diagnostic et 3 jours d'accompagnement à la mise en œuvre. Dans le cadre de cette action, 5 exploitants par an pourront être accompagnés dans le cadre du programme d'action sur l'AAC. ✓ Réaliser des journées techniques. ✓ Communiquer sur les retours d'expériences du volet expérimentation. ✓ Se faire le relais de retours positifs dans la diversification des assolements. ✓ Cette action sera prioritairement menée à l'échelle d'EBC
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	✓ Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture du Calvados, Bio en Normandie
Calendrier de mise en œuvre	<p>Année 1 : réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser / communication autour de l'action afin d'identifier des agriculteurs volontaires (rencontre avec les exploitants par exemple) / définition du besoin et passation d'un marché avec un prestataire</p> <p>Année 1 à 6 : communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés / jusqu'à 5 diagnostics par an pourront être réalisés</p>

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : 105 000€ sur la durée du programme ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : <ul style="list-style-type: none"> - Communication inclus dans les ETP de la cellule animation - Diagnostic et accompagnement estimé à 3 500€ par exploitant soit 105 000€ sur la durée du programme ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 5 jours par an
---	--

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	✓ Débouchés des nouvelles cultures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aides financières pour accompagner le développement de nouvelles filières ✓ Filière luzerne en développement

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	% part d'assolement dans les AAC (suivi RPG)	réalisé	1 fois / an	1 fois / an
	Nombre de diagnostics réalisés	-	15 (=B2)	30 (=B2)
	Indicateur d'efficacité			
	Evolution de la durée de rotation (des exploitants accompagnés)			
Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) (des exploitants accompagnés)				

Fiche B-5-1	Limitier l'usage du métaldéhyde – actions préalables à l'adoption du programme d'actions
Constat	La présence d'un molluscicide, le métaldéhyde, est observée dans les eaux brutes de la prise d'eau de l'Orne. Cette molécule n'est pas intégralement traitée par la filière de potabilisation. Des traces de métaldéhyde sont détectées, occasionnellement, dans les eaux distribuées. Une actions sur cette molécule a donc été décidée dès 2017.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Sensibiliser les exploitants agricoles aux risques de pollutions liés à l'utilisation de métaldéhyde. L'objectif est que la concentration en métaldéhyde dans les eaux prélevées réponde aux normes de potabilité (<0,1 µg/l par substance).
Objectifs opérationnels	Inciter les exploitants agricoles à utiliser les moyens nécessaires pour prévenir toutes les sources de pollution et optimiser l'usage du métaldéhyde.
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	L'action proposée est l'adaptation des pratiques liées à l'usage du métaldéhyde. Les moyens techniques proposés sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation d'une plaquette « anti-limace » distribuée dans les différents points des coopératives du secteur ✓ ½ journée technique à la MFR de Maltot en lien avec plusieurs partenaires ✓ Distribution de pièges à limaces : dans le but de détecter la présence et la quantité de limaces présentes
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation d'un groupe de travail et sensibilisation du plus grand nombre par des moyens de communication adaptés ✓ Partenaires techniques : Arvalis / la Chambre d'agriculture du Calvados
Calendrier de mise en œuvre	Réalisation du 1 ^{er} COPIL en 2017 – mise en œuvre de l'action 1 ^{er} semestre 2018

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière.	Partenaires financiers : Ecophyto Estimation financière : 4354,26€ TTC dont 1800€ TTC de subvention soit un reste à charge de 2554,26€
---	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mobilisation des acteurs ✓ Contradiction avec l'obligation des couverts végétaux et prolifération des limaces ✓ Contradiction entre non-travail du sol et prolifération des limaces 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement / renforcement de pratiques : travail du sol, déchaumage, piégeage des limaces ✓ Développement/utilisation de nouvelles molécules (démocratisation du phosphate ferrique) ✓ Associer les distributeurs à l'action

	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial 2017	Etat au 31/12/2018	Objectif
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes sensibilisées lors de la JT <i>EBC : 461 invitations + 150 mails CA14 : 350 mails + diffusion via lettre info CA14 Ecophyto : diffusion sur leur site AESN : mailing partenaires</i>	-	7 agriculteurs	-
	Nombre de plaquettes distribuées <i>(quantité : 100 unités version papier)</i>	-	150 unités par mailing 100 plaquettes imprimées sans retour sur la distribution	-
	Nombre de piège à limaces distribués <i>(quantité : 200)</i>	-	15 kits pour MFR	-
	Indicateur d'efficacité		Observatoire	
	Concentration en métaldéhyde dans l'eau Entre 2014 et 2017	14 détections (3 >0.01µg/l)	Dernière détection de la molécule 2017	

Evaluation de l'action

Fiche n° B-5-1	Limiter l'usage du métaldéhyde – actions préalables à l'adoption du programme d'actions
Année	2017
Date d'évaluation	08.02.2021

	Objectif fixé	Résultat obtenu
Analyse des résultats	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les exploitants agricoles aux risques de pollutions lors de l'utilisation de métaldéhyde. ✓ L'objectif est que la concentration en métaldéhyde réponde aux normes de potabilité (<0,1 µg/l par substance). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 7 agriculteurs sensibilisés lors de la journée technique ✓ Pas de retour sur les plaquettes distribuées ✓ 15 kits de pièges à limaces distribués ✓ Aucune détection de la molécule depuis 2017
	Succès	Freins
Ce qui a été fait	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La capacité à mener une action collectivement avec une mobilisation de tous les acteurs, notamment pour la communication et la diffusion des informations. ✓ L'utilisation de différents supports de communication : mails, invitation papier, articles, diffusion sur des sites internet ✓ Sensibilisation individuelle à la problématique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible mobilisation des agriculteurs à la JT ✓ La diffusion n'a pas été prolongée dans le temps ✓ Rapport coûts / bénéfices ✓ Peu de pièges à limaces distribués

	Potentialités	Obstacles
Ce qui pourrait être fait	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Relancer la communication à l'aide d'une plaquette « personnalisable » au moment de la saison estivale et faire perdurer l'effort de communication dans le temps ✓ Associer les distributeurs à l'action pour améliorer la diffusion de l'information auprès des agriculteurs ✓ Refaire une distribution de pièges à limaces, notamment avec la plaquette ✓ Développement-utilisation de nouvelles molécules / démocratisation du phosphate ferrique ✓ Changement/renforcement de certaines pratiques : travail du sol, labour, déchaumage, piégeage, suivi des populations de limaces 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les conditions météorologiques ✓ Maintenir la mobilisation au moyen terme ✓ Contradiction entre l'obligation de couverts végétaux et prolifération de limaces ✓ Contradiction entre non-travail du sol et prolifération des limaces

	Nouvel objectif	Nouvelle stratégie de l'action
Analyse de l'action	Elargir la diffusion à l'échelle du territoire d'Eau du bassin caennais.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation d'une nouvelle plaquette sur la même base <ul style="list-style-type: none"> ○ Nouvelle diffusion ○ Nouvelle distribution de pièges à limaces ○ Création et mise en place d'une affiche dans les coopératives et/ou négociants

Fiche B-5-2 <i>priorité 2</i>	Limiter l'usage du métaldéhyde – Poursuite de l'action
Constat	La présence d'un mollucide, le métaldéhyde, a été observé dans les eaux brutes de la prise d'eau de l'Orne. Cette molécule n'est pas traitée sur la filière de potabilisation. Depuis la mise en œuvre de l'action B-6-1, la molécule n'a plus été détectée mais le COPIL met en avant la faible population de limaces sur ces années et souhaite maintenir l'effort afin de capitaliser sur les outils mis en place et de poursuivre l'action.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Sensibiliser les exploitants agricoles aux risques de pollutions lors de l'utilisation de métaldéhyde.
Objectifs opérationnels	Inciter les exploitants agricoles à utiliser les moyens nécessaires pour prévenir toutes les sources de pollutions et optimiser l'usage du métaldéhyde.
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	L'action proposée ici est l'adaptation des pratiques liées à l'usage du métaldéhyde. Les moyens techniques proposés sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à jour de la plaquette « anti-limaces » et distribution dans les différents points de vente des coopératives du secteur. Les coopératives pourraient distribuer la plaquette lors de l'achat de produit contenant du métaldéhyde, ce qui permettra une sensibilisation du plus grand nombre et de quantifier la distribution. ✓ Proposition d'une affiche de sensibilisation pour les coopératives et négociants ✓ Distribution de pièges à limaces : dans le but de détecter la présence et la quantité de limaces présentes
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation du plus grand nombre par des moyens de communication adaptés. ✓ Partenaires techniques : la Chambre d'agriculture du Calvados, Bio en Normandie
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 à 6 : Tous les ans au mois de mai, de nouvelles plaquettes seront déposés dans les coopératives afin de proposer une distribution lors de l'achat des produits. De plus une affiche de sensibilisation pourra être mise en place.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : 1 000€ sur la durée totale du programme ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : 1 000€ sur la durée totale du programme ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an
---	--

	Freins	Leviers
Faisabilité de l'action : Freins et leviers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mobilisation des acteurs ✓ Contradiction avec l'obligation des couverts végétaux et prolifération des limaces ✓ Contradiction entre non-travail du sol et prolifération des limaces 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement / renforcement de pratiques : travail du sol, déchaumage, piégeage des limaces ✓ Développement/utilisation de nouvelles molécules (démocratisation du phosphate ferrique) ✓ Associer les distributeurs à l'action

	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
Indicateurs de suivi	Nombre de plaquettes distribuées	-	500	1000
	Nombre de piège à limaces distribués (quantité : 25 lots de 4)	3 lots distribués en 2021	15	25
	Indicateur d'efficacité			
	Concentration en métaldéhyde dans l'eau			

Axe C : Lutter contre les pollutions ponctuelles

Fiche C-1 priorité 2	Développer les aires de remplissage et lavage sécurisées
Constat	9 sièges d'exploitation sur le périmètre rapproché de la prise d'eau. Une aire de lavage et remplissage doit être constituée à minima d'une plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation, d'un système de protection du réseau d'eau et d'un système anti-débordement, et si l'aire n'est pas couverte, d'un système de séparation des eaux pluviales.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Maitriser et éviter les risques de pollutions ponctuelles liés à l'usage de produits phytosanitaires sur les sites d'exploitation.
Objectifs opérationnels	Sensibiliser et diminuer les risques de transferts de produits phytosanitaires vers le milieu lors du remplissage et du rinçage du pulvérisateur.
Acteurs ciblés	Agriculteurs dont les sièges d'exploitation sont situés sur les communes en tout ou partie présentes dans le périmètre de protection rapproché du captage (57 exploitants).

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<p>Les moyens techniques proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser un état des lieux des pratiques et des installations phytosanitaires rencontrées afin d'affiner la connaissance via l'envoi d'un questionnaire de diagnostic ou l'organisation de rencontres avec les exploitants concernés. ✓ Mettre en place des aires de lavage/remplissage si inexistante ou non-fonctionnelles pour les sièges d'exploitation localisés sur les communes en tout ou partie présentes dans le périmètre rapproché de la prise d'eau de l'Orne et prioritairement ceux localisés sur le périmètre rapproché. ✓ Accompagner les exploitants à répondre aux AAP Ecophyto, (transmission d'information, accompagnement au montage des dossiers).
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	✓ Partenaires techniques : la Chambre d'agriculture du Calvados
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : réflexion et rédaction du questionnaire de diagnostics ; démarrage des diagnostics. Année 2 à 6 : continuation de la réalisation des diagnostics ; accompagnement des exploitants à répondre aux AAP pour mettre en place des aires de lavage / remplissage sécurisées

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : Selon une étude de l'agence Rhône Méditerranée Corse : Une aire individuelle de lavage coûte en moyenne 20 000€HT, le coût dépend des surfaces des exploitations et peut-être diminué par la réalisation d'une aire de remplissage collective. Une colonne de remplissage coûte en moyenne 15 000€. ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité animation ✓ Partenaires financiers : DRAAF : AAP ECOPHYTO II+ ✓ Estimation du temps passé : 5 jours par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Refus des agriculteurs (coût restant à leur charge) ✓ Territoire de l'AAC trop vaste pour intervenir sur la totalité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement via AAP ECOPHYTO ✓ Financement via AAP Région Normandie

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Pourcentage de corps de ferme diagnostiqués	-	50 %	75 %
	Nombre de projets d'amélioration réalisés	-	Suivant diagnostics	Suivant diagnostics
	Indicateur d'efficacité			
	Pourcentage d'aires sécurisées			

Axe D : Accompagner le développement de l'agriculture biologique

FICHE D-1 <i>priorité 1</i>	Accompagner à la conversion ou au maintien en agriculture biologique
Constat	L'agriculture biologique est soumise à une réglementation européenne. En complément de cette réglementation, certains produits et activités sont encadrés par des cahiers des charges nationales. Cette réglementation exclue l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. Selon la couche des parcelles en agriculture biologique de 2019, les surfaces agricoles recouvrent 9.2% du territoire de la zone d'étude, soit 7498.9 ha.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	L'agriculture biologique apparaît comme un levier dans la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole en raison de la faible utilisation d'intrants. Accompagner les exploitants qui envisagent une conversion en agriculture biologique peut contribuer à préserver la qualité de l'eau du captage.
Objectifs opérationnels	Accompagner des pratiques favorables à la protection de la ressource en eau.
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser des diagnostics pour la conversion en agriculture biologique (prestataire au choix de l'exploitant). ✓ Accompagner techniquement les agriculteurs vers la conversion bio. Cet accompagnement inclut le relai des différents organismes certificateurs (contacts et calendrier de certification), le relai des aides financières départementales et régionales. ✓ Organiser des journées portes ouvertes, diffuser des données technico-économiques ✓ Lien à faire avec les débouchés existant en lien avec le PAT ✓ Se faire le relais des aides possibles et diriger les exploitants qui le souhaite vers les partenaires techniques et financiers pouvant les assister. ✓ Cette action sera prioritairement menée à l'échelle d'EBC.
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : Bio en Normandie / Chambre d'agriculture du Calvados / association lin et chanvre Bio
Calendrier de mise en œuvre	<p>Année 1 : communication autour de l'action afin d'identifier des agriculteurs intéressés ; définition du besoin et de la mise en œuvre avec Bio en Normandie</p> <p>Année 1 à 6 : réalisation des diagnostics / communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés</p>

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : / ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> • Subvention AESN et bio en Normandie (prise en charge à 100% concernant l'étude et le diagnostic du passage à la conversion) • Aide à la conversion ou au maintien en AB pris en charge à 100% par l'AESN • Région Normandie : Aide CAS2E (diagnostic de conversion), Crédit d'impôt BIO peut prendre 70% de frais de certification (plafond à 450euros HT/an), durée maximale de 3 ans. • Conseil Départemental : aide aux petits investissements (investissement inférieur à 10 000euros HT) ✓ Estimation du temps passé : 3 jours par an
--	---

	Freins	Leviers
Faisabilité de l'action : Freins et leviers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficultés techniques et économiques rencontrées les premières années ✓ Compétition sur les prix ✓ Pas de visibilité sur la nouvelle PAC ✓ Débouchés difficiles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique ✓ Acteurs spécialisés existants : Bio en Normandie, technicien spécialisé bio (CA14, COOP de Creully) ✓ Avancées techniques ✓ Débouchés existants ✓ AAP région Normandie ✓ Nouveaux débouchés (cas des grandes cultures : épeautre, seigle, lentille, avoine de floconnerie...) ✓ Filières lin et chanvre

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de diagnostic de conversion accompagnés	-	9	18
	Nombre de portes ouvertes diffusées / organisées	-	3	6
	Indicateur d'efficacité			
	Pourcentage de la SAU en agriculture biologique			

FICHE D-2 <i>priorité 1</i> Mettre en place un groupe de travail sur l'agriculture biologique	
Constat	Les agriculteurs convertis ou en cours de conversion à l'agriculture biologique du territoire sont en demande d'accompagnement régulier surtout au cours des premières années de conversion. Des retours d'expériences peuvent également intéresser leurs collègues qui seraient dans une phase de réflexion sur une éventuelle conversion.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Permettre de mettre en lien les différents acteurs de l'agriculture biologique afin d'avancer collectivement et mettre à profit les connaissances et expériences de chacun. Pour ce faire, un groupe de travail sur « l'agriculture biologique » sera constitué.
Objectifs opérationnels	Partager et diffuser les expériences des agriculteurs biologiques du territoire
Acteurs ciblés	Acteurs du territoire dans le domaine de l'agriculture biologique

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<p>La création d'un GTbio permettra de mettre en lien les différents acteurs du secteur en permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des échanges de connaissances et d'informations entre ses membres, sur toutes les thématiques de l'agriculture biologique. ✓ La réalisation ou participation à des projets de développement de l'agriculture biologique. ✓ D'être un lieu d'échange pour la coordination de diverses activités liées à l'agriculture biologique. ✓ D'accompagner les agriculteurs à développer leur mode de communication, les mettre en contact avec des partenaires. ✓ De diffuser les expériences auprès d'autres agriculteurs intéressés (soit dans la perspective d'une conversion, soit pour l'utilisation de techniques transposables en agriculture conventionnelle).
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : Bio en Normandie, technicien spécialisé (CA14, coopératives, ...)
Calendrier de mise en œuvre	<p>Année 1 : constitution d'un groupe de travail et montage de partenariat ; réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser</p> <p>Année 2 à 6 : Rencontres du groupe de travail / Communication auprès des agriculteurs</p>

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 2 jours par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation des agriculteurs dans des groupes de travail parfois difficile 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acteurs spécialisés existants : Bio en Normandie, technicien spécialisé (CA14, ...)

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de rencontres organisées	-	2	3
	Indicateur d'efficacité			
	Nombre de participants au groupe de travail			

Axe E : Sensibiliser le grand public

FICHE E-1 <i>priorité 3</i> Communiquer sur les pratiques de chacun	
Constat	Quelques tensions entre agriculteurs et particuliers ont été exprimées par les exploitants agricoles. Ces tensions peuvent être provoquées par une méconnaissance des pratiques agricoles. Une communication adaptée pourrait faire évoluer les regards.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Faire connaître les pratiques sur le territoire de l'aire d'alimentation de captage, afin d'améliorer le dialogue territorial. Mettre en avant ce qui est fait pour préserver la qualité de l'eau.
Objectifs opérationnels	Communiquer sur les pratiques agricoles sur l'AAC et informer sur les actions visant à améliorer la qualité de l'eau
Acteurs ciblés	Les particuliers habitant sur l'aire d'alimentation de captage

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en avant des retours d'expérience positifs pour la qualité de l'eau par Eau du bassin caennais : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plaquette avec des actions agricoles : agriculture en accord avec la protection de la ressource en eau, bio ou BNI ou en lien avec le système herbagers ○ Plaquette avec des actions agricoles / vidéo témoignage, diffusées via le bulletin municipal ou le site d'Eau du Bassin Caennais ✓ Sensibiliser les plus jeunes via les écoles ✓ Participer à des événements de rencontres sur le territoire
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	✓ Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, collectivités territoriales, Bio en Normandie
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser Année 1 à 6 : communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : <ul style="list-style-type: none"> - Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, - Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 1000 € pour l'ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : <ul style="list-style-type: none"> - Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, - Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 1000 € pour l'ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 2 jours par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	✓ Communication difficile	✓ Outils existants : sites internet des collectivités, site internet d'EBC,...

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de sensibilisations réalisées	-	1	2
	Nombre de diffusion de retours d'expériences	-	3	6
	Indicateur d'efficacité			
	Nombre de personnes sensibilisées lors des événements de rencontres			

FICHE E-2 priorité 3		Communiquer sur les lessives contenant du phosphonate
Constat	L'AMPA (acide aminométhylphosphonique) est recherché dans le contrôle sanitaire avec une norme de potabilité de 0,1 µg/L. Au niveau de la prise d'eau de l'usine de l'Orne, c'est une molécule qui dépasse régulièrement cette norme avec une moyenne des moyennes annuelles (mma) sur les 6 dernières années (2015-2020) de 0,297 µg/l. Cette molécule est en partie dégradée par la filière de traitement mais engendre un coût (cf fiche A4).	
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	L'AMPA (acide aminométhylphosphonique) est un produit de dégradation du glyphosate (désherbant) et des phosphonates (détergent). Les caractéristiques physico-chimiques de l'AMPA sont identiques quelle que soit sa provenance : agricole, industrielle ou domestique. La contribution des eaux domestiques à la présence d'AMPA est peu documentée. Il s'agit de sensibiliser les particuliers à cette problématique.	
Objectifs opérationnels	Communiquer et sensibiliser les particuliers à la présence de phosphonates dans les lessives et de la potentielle contribution à la présence d'AMPA dans les eaux superficielles.	
Acteurs ciblés	Les particuliers habitant sur l'aire d'alimentation de captage	

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Production d'un flyer de communication qui sera distribué lors des journées de sensibilisation du syndicat ou dans les communes du territoire ✓ Cette action sera prioritairement menée à l'échelle d'EBC
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action de communication ✓ Partenaires techniques : collectivités
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser Année 1 à 6 : communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation de temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : <ul style="list-style-type: none"> - Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, - Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 600 € pour l'ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : <ul style="list-style-type: none"> - Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, - Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 600 € pour l'ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 2 jours par an
--	---

	Freins	Leviers
Faisabilité de l'action : Freins et leviers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficile d'influencer les achats ✓ Les étiquettes ne sont pas toujours évidentes à déchiffrer ✓ Les labels ne tiennent pas tous comptes des phosphonates ✓ La contribution domestique de l'AMPA via les phosphonates est peu renseignée dans la bibliographie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi en parallèle des rejets d'AMPA d'origine domestique (cf. fiche A-4) pour évaluer les contributions relatives des différentes origines de la molécule.

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de flyers distribués	-	1500	3000
	Indicateur d'efficacité			
	Evolution des concentrations d'AMPA dans les eaux prélevées			

Axe F : Démarche "zéro phyto"

FICHE F-1 priorité 3	Sensibiliser les particuliers au passage « zéro phyto » et valoriser les démarches des collectivités
Constat	<p>L'usage de produits phytosanitaires par les particuliers est encadré par la loi de transition énergétique et croissance verte, dite loi Labbé, qui interdit l'usage et la détention de produits phytosanitaires (sauf les produits de biocontrôle, à faible risque et autorisés en agriculture biologique) depuis le 1^{er} janvier 2019. Pour les collectivités, cette même loi prévoit l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les espaces publics au 1^{er} janvier 2017 (espaces verts, voiries, parcs et jardins publics). Les cimetières et terrains de sport ont fait l'objet d'une dérogation mais celle-ci s'achèvera en juillet 2022 pour la plupart de ces espaces.</p> <p>Certains bourgs sont tout ou partie compris dans l'aire d'alimentation du captage. Malgré les récentes évolutions réglementaires, des actions d'information et de sensibilisation sont encore à mener, notamment auprès des particuliers.</p> <p>De plus, dans le périmètre rapproché une interdiction de procéder à la manipulation et la préparation des produits phytosanitaires est stipulée.</p>
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	<p>Cette action vise un public difficile à toucher, celui des particuliers. Une communication efficace doit être menée auprès d'eux afin de les inciter à déstocker des produits phytosanitaires maintenant interdit et à les accompagner dans le changement de leurs pratiques.</p> <p>Lier l'enjeu de bonnes connaissances « zéro phyto » des particuliers avec l'approche professionnelle des collectivités.</p>
Objectifs opérationnels	Communiquer autour de la problématique sur l'aire d'alimentation du captage et les périmètres de protection en valorisant la démarche « zéro phyto » des collectivités.
Acteurs ciblés	Les particuliers habitant sur l'aire d'alimentation de captage

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<p>Dans un 1^{er} temps l'action va être localisée à l'échelle du périmètre rapproché du captage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffusion via les bulletins municipaux : rappel de la réglementation, présentation de la démarche et des actions menées par les collectivités ✓ Diffusion de flyers de sensibilisation : risques liés au stockage et à l'utilisation produits phytosanitaires, communiquer sur les solutions alternatives et leurs impacts (ex : sel, vinaigre) ✓ Accompagner en réalisant des journées « jardiner sans pesticides » (Lier l'enjeu de bonnes connaissances « zéro phyto » des particuliers avec l'approche professionnelle des collectivités) et collecter des produits phytosanitaires stockés chez les particuliers.
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : les communes et les EPCI du territoire, la FREDON
Calendrier de mise en œuvre	<p>Année 1 : réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser</p> <p>Année 1 à 6 : communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés</p>

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : <ul style="list-style-type: none"> - Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, - Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 1000 € pour l'ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : <ul style="list-style-type: none"> - Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, - Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 1000 € pour l'ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 2 jours par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La taille du territoire ✓ Peu de marge de manœuvre étant donné la réglementation déjà en place (Loi Labbé) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réglementation interdisant la vente et l'application de produits phytosanitaires par les particuliers ✓ L'approche professionnelle des collectivités sur le « zéro phyto »

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de documents distribués_sensibilisation	-	1500	3000
	Nombre de journées de collecte réalisées	-	-	1
	Indicateur d'efficacité			
	Quantité de produits récupérée			

Axe G : Soutenir et développer les circuits-courts

FICHE G-1 <i>priorité 2</i> Travailler conjointement avec les services de restauration collective	
Constat	L'approvisionnement des cantines scolaires se fait de plus en plus avec des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique. Un groupe de travail intercommunal s'est constitué à l'échelle de la communauté urbaine. Il vise à croiser les réflexions et les modalités pour favoriser les productions agricoles du territoire. Les agriculteurs présents sur les AAC qui s'engagent pour préserver la qualité de l'eau pourraient bénéficier de ces débouchés.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Il s'agit de permettre aux agriculteurs des AAC de renforcer leurs possibilités de débouchés. Un travail partenarial avec EBC sera mené. En parallèle, une personne, en contrat d'apprentissage, sera missionnée au sein du syndicat pour réfléchir à la valorisation des productions issues de pratiques préservant la qualité de l'eau, sur le territoire des AAC.
Objectifs opérationnels	Accompagner et/ou soutenir des projets économiques agricoles, en lien avec la préservation de la ressource en eau et en valorisant l'agriculture du territoire.
Acteurs ciblés	Profession agricole et collectivités territoriales

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler conjointement avec les services de la restauration collective du territoire, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ✓ Favoriser les produits locaux et bio ou issus de systèmes herbagers (lait ou viande) ou à bas niveaux d'intrants
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration du groupe de travail de la communauté urbaine ✓ Contrat d'apprentissage ✓ Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, collectivités territoriales, acteurs de la filière, Bio en Normandie
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : prise de contact avec les différents acteurs Année 2 à 6 : mise en œuvre de l'action

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an
--	--

	Freins	Leviers
Faisabilité de l'action : Freins et leviers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Multiplicité des acteurs de la restauration collective ✓ Diversité et complexité de la restauration collective (marchés publics) ✓ Méconnaissance de la restauration collective par les producteurs-transformateurs ✓ Fourniture régulière de quantités importantes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pérennise le prix de vente des producteurs ✓ Réflexion existante au sein de la communauté urbaine ✓ Loi Egalim

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de communes participant au projet	-	-	-
	Pourcentage de produits locaux/bio	-	-	-
	Indicateur d'efficacité			
Nombre d'agriculteurs de l'AAC participant à la restauration collective				

FICHE G-2 <i>priorité 2</i>	Développer le système de « paniers locaux »
Constat	Depuis plusieurs années, les circuits courts se développent. Ils permettent aux producteurs de maîtriser la commercialisation de leurs produits, en se regroupant et en utilisant les outils adaptés.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Les différents acteurs (producteurs, particuliers...) deviennent partenaires d'un projet de territoire commun. Le développement des « paniers locaux » s'inscrit dans une démarche de développement durable.
Objectifs opérationnels	Accompagner et/ou soutenir des projets économiques agricoles, en lien avec la préservation de la ressource en eau et en valorisant l'agriculture du territoire.
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage et particuliers.

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer sur les aides possibles pour la mise en place de système « paniers locaux » via une diffusion par mailing ou lettre d'information ✓ Favoriser les produits locaux et bio ou issus de systèmes herbagers (lait ou viande) ou à bas niveaux d'intrants, réaliser un état des lieux sur le territoire concerné ✓ Dans un 1^{er} temps, cette action sera prioritairement menée à l'échelle d'EBC
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	✓ Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, collectivités, Bio en Normandie
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser / prise de contact avec les différents acteurs, réaliser un état des lieux sur le territoire Année 1 à 6 : communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés / mise en œuvre de l'action

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental du Calvados : dans le cadre du projet de valorisation de l'agriculture locale et ses circuits courts (participation aux investissements à hauteur de 40%HT type : chambre froide, matériel spécifique pour la transformation des produits, matériel réfrigérant ambulant, distributeur automatique de vente, serres) ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an
--	--

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Temps consacré à l'organisation logistique ✓ Coût de livraison et d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement financier du Conseil Départemental via les contrats de territoire ✓ Mutualisation avec plusieurs agriculteurs ✓ Monétiser le coût de livraison et d'exploitation

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre d'opérations de communication sur les aides réalisées	-	-	1
	Indicateur d'efficacité			
Nombre de projets accompagnés				

Axe H : Lutter contre les phénomènes d'érosion/ruissellement

FICHE H-1 <i>priorité 1</i>	Identifier les zones à risque
Constat	Des phénomènes d'érosion/ruissellement sont constatés sur le bassin versant, en particulier sur les communes de Louvigny, Eterville et Maltot qui sont situées en amont direct de la prise d'eau de l'usine de l'Orne.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	La lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles est un enjeu essentiel tant pour la préservation du sol que pour la préservation de la qualité des eaux superficielles. Il est nécessaire d'identifier les zones à risque en amont de la prise d'eau de l'Orne afin de cibler les actions.
Objectifs opérationnels	Identifier les zones à risque directement en amont de la prise d'eau de l'Orne
Acteurs ciblés	Eau du bassin caennais

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser un diagnostic territorial, dans un 1er temps, sur les zones prédisposées dans le périmètre de la communauté urbaine de Caen la mer sur l'AAC. Puis dans un 2nd temps en collaboration avec la CdC vallée de l'Orne et de l'Odon le territoire sera étendu au périmètre d'EBC. ✓ Compiler les diagnostics existants fait par d'autres collectivités sur d'autres territoires pour identifier les bassins versants les plus à risque.
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser le technicien en charge de la gestion des milieux aquatiques au sein du service protection de la ressource et des milieux aquatiques ✓ Partenaire technique : CATER : pour le travail de pré-identification effectué sur le territoire
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 à 3 : réalisation des diagnostics sur les zones prédisposées Année 4 à 6 : réalisation de diagnostics selon les observations faites lors de la 1 ^{ère} vague de diagnostics

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an et 3 à 4 mois pour l'ETP technicien bassin versant qui réalisera les diagnostics
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Territoire de l'AAC très vaste : limitation de l'action au périmètre de protection rapprochée ✓ Refus des exploitants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Techniciens bocage des collectivités ✓ Pré-identification CATER

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Superficie couverte par un diagnostic érosion/ruissellement (ha)	0	1000	Selon les 1ers diagnostics
	Indicateur d'efficacité			
Pourcentage du territoire ayant été diagnostiqué				

FICHE H-2 priorité 1	Accompagner les techniques d'hydraulique douce
Constat	L'hydraulique douce regroupe toutes les techniques et aménagements qui permettent de gérer dès l'amont les problématiques de ruissellement et d'érosion De nombreux types d'aménagements différents existent, permettant d'agir prioritairement sur certains de ces objectifs, et en s'adaptant à différents contextes : haies, bandes enherbées, fossés, marres tampons...
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	L'hydraulique douce permet de limiter les flux d'eau et de sédiments qui ruissellent vers l'aval. Les exploitants peuvent être réticents, il est donc important de communiquer sur les enjeux et de les accompagner techniquement et financièrement.
Objectifs opérationnels	Diminuer le phénomène d'érosion/ruissellement vers les cours d'eau.
Acteurs ciblés	Tous les acteurs du territoire

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	Cette piste fait suite à la piste H-1 et sera mise en place sur le périmètre défini à la suite du diagnostic territorial : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer auprès des exploitants des intérêts de la mise en place et de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce (écologique environnementaux...) via l'envoi de lettres d'information. ✓ Réaliser un accompagnement technique ✓ Se faire le relais des aides financières possibles ✓ Promouvoir l'agroforesterie en veillant au bon choix des essences
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : <ul style="list-style-type: none"> - Technicien en charge de la gestion des milieux aquatiques - Fédération de chasse - FAQ agroforesterie
Calendrier de mise en œuvre	Année 2 à 6 : fera suite aux diagnostics réalisés dans la fiche H-1, sera réalisé sur la durée du programme d'actions.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : très variable selon le type de technique utilisée – A définir au cas par cas. ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : Inclus dans les ETP de l'unité d'animation, ✓ Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental du Calvados : tous types d'acteurs peut en bénéficier selon certaines conditions l'éligibilité à hauteur de 2.3€ /mètre de haies plantées • AESN : Les aides sont éligibles pour les parcelles agricoles situées sur un territoire à enjeu via les collectivités ayant la compétence GEMAPI, à hauteur de 80%. • AGRIFAUNE : sont subventionnables les haies en bordures de parcelles ✓ Estimation du temps passé : 2 jours par an + un temps pour l'ETP technicien bassin versant qui pourra être estimé après la réalisation des diagnostics
--	--

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de la filière bois-énergie ✓ Entretien des haies, débouchés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aides du conseil départemental et de l'AESN ✓ AAP Ecophyto : pour l'achat de matériel d'entretien ✓ Techniciens bocages des collectivités

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Pourcentage de parcelles déterminées sensibles après diagnostic accompagné	-	A définir après les résultats de la fiche H-1	A définir après les résultats de la fiche H-1
	Indicateur d'efficacité			
	Nombre de mètres linéaires de haies plantés			
	Nombre de mètres linéaires de fossés créés			
Surface de bandes enherbées				

PARTIE 3 : SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS

I. Calendrier d'estimation des coûts

	Axes	Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL				
			Coûts des actions, hors coût temps d'animation.										
Volet connaissance	A	Améliorer la connaissance générale du territoire	1	Suivre la qualité de l'eau de l'Orne et de ses affluents			ETP animation			0			
			2	Suivre la qualité de l'eau du captage : mettre en parallèle les résultats d'analyses avec la pluviométrie			ETP animation			0			
			3	Suivre les répartitions parcellaires et l'occupation des sols			ETP animation			0			
			4	Suivre le flux d'AMPA émis par les stations d'épurations			660	0	0	0	0	660	
			5	Informier sur les enjeux de l'AAC et la mise en œuvre du programme			250	150	150	150	150	150	1000
			6	Echanger et communiquer sur les actions réalisées			ETP animation			ETP animation			0
Volet agricole	B	Optimiser et diminuer la consommation d'intrants phytosanitaires	1	Développer des solutions alternatives			ETP animation			0			
			2	Accompagner des cultures à bas niveau d'intrants (BNI)			17500	17500	17500	17500	17500	17500	105000
			3	Expérimenter de nouveaux assolements			670	665	665	670	665	665	4000
			4	Diversifier les assolements pour allonger les rotations			ETP animation			ETP animation			0
			5	Limiter l'usage de métaldéhyde			200	160	160	160	160	160	1000
Volet agricole	C	Lutter contre les pollutions ponctuelles	1	Développer les aires de remplissage sécurisées			ETP animation			0			
	D	Accompagner le développement de l'agriculture biologique	1	Accompagner à la conversion ou au maintien en agriculture biologique			ETP animation			0			
			2	Mettre en place un groupe de travail sur l'agriculture biologique			ETP animation			0			
Volet non-agricole	E	Sensibiliser le grand public	1	Communiquer sur les pratiques de chacun			200	150	150	200	150	150	1000
			2	Communiquer sur les lessives contenant du phosphonates			100	100	100	100	100	100	600
	G	Démarche "zéro phyto"	1	Sensibiliser les particuliers au passage « zéro phyto »			200	150	150	200	150	150	1000
Volet transversal	F	Soutenir et développer les circuits-courts	1	Travailler conjointement avec les services de restauration collective			ETP animation			0			
			2	Développer le système de « paniers locaux »			ETP animation			0			
	H	Lutter contre les phénomènes d'érosion/ruissellement	1	Identifier les zones à risque			ETP technicien bassin versant			0			
			2	Accompagner les techniques d'hydraulique douce			ETP technicien bassin versant			0			
TOTAL (€ TTC)			19730	18875	18875	19030	18875	18875	114260				

II. Suivi du programme

Comité de suivi	
Rôle	<p>Le rôle du comité de suivi est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner un avis sur les actions à mener en fonction des enjeux, leur prolongation, leur abandon ou leur aménagement ; ✓ Engager les acteurs et les faire participer dans les choix à mener pour le programme d'actions ; ✓ Mobiliser les acteurs du territoire concerné.
Participants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Structure porteuse : Syndicat Eau du Bassin Caennais ✓ Membres du Comité de Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental du Calvados - Administrations : DDTM, Agence de l'eau, ARS, DREAL - Représentants des agriculteurs, coopératives, négociants, Chambre d'agriculture - Partenaires techniques : Bio en Normandie
Fonctionnement	<p>Réunions des personnes participantes en comité. Les discussions portent sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi des actions mises en place ; ✓ Avis sur la prolongation des actions, leur abandon ou leur aménagement ; ✓ Révision du programme d'action si nécessaire : type d'action, acteurs visés, zone(s) d'application, ... <p>L'unité d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournit au comité de suivi les informations utiles à la discussion ; ✓ Rapporte à la structure porteuse les avis circonstanciés du comité de suivi pour sa prise de décision. <p>Périodicité des réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Annuelle

Exemple de fiche de suivi des actions :

FICHE- ACTION N° x-y	Nom de l'action	Mise à jour	
		Le	
		Par	

Appréciation générale	Déplacer le curseur en fonction du niveau d'avancement de l'action et choisir la couleur conformément à la légende ci-dessous :	
	<p>0% 100%</p> <p style="text-align: center;">Action engagée</p> <p style="text-align: center;">Action réalisée</p>	

	Dates	Description
Etapes réalisées		
Etapes à venir		

	Financeurs	Montant prévisonnel (euros HT)	Montant engage (euros HT)
Budget			

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial 2021	Objectif (20xx)	Etat au ...
	Indicateur d'efficacité	Observatoire		

Tableau de bord du programme d'actions

		Axes	Actions	Personne(s) ressource	Sous actions réalisées	% de réalisation	Budget consommé	Remarques
Volet connaissance	A	Améliorer la connaissance générale du territoire	1	Suivre la qualité de l'eau de l'Orne et de ses affluents				
			2	Suivre la qualité de l'eau du captage : mettre en parallèle les résultats d'analyses avec la pluviométrie				
			3	Suivre les répartitions parcellaires et l'occupation des sols				
			4	Suivre le flux d'AMPA émis par les stations d'épurations				
			5	Informers sur les enjeux de l'AAC et la mise en œuvre du programme				
			6	Echanger et communiquer sur les actions réalisées				
Volet agricole	B	Optimiser et diminuer la consommation d'intrants phytosanitaires	1	Développer les solutions alternatives				
			2	Accompagner des cultures à bas niveau d'intrants (BNI)				
			3	Expérimenter de nouveaux assolements				
			4	Diversifier les assolements pour allonger les rotations				
			5	Limiter l'usage de métaldéhyde				
	C	Lutter contre les pollutions ponctuelles	1	Développer les aires de remplissage sécurisées				
	D	Accompagner le développement de l'agriculture biologique	1	Accompagner à la conversion ou au maintien en agriculture biologique				
2			Mettre en place un groupe de travail sur l'agriculture biologique					
Volet non-agricole	E	Sensibiliser le grand public	1	Communiquer sur les pratiques de chacun				
			2	Communiquer sur les lessives contenant du phosphonates				
	F	Démarche "zéro phyto"	1	Sensibiliser les particuliers au passage « zéro phyto »				
Volet transversal	G	Soutenir et développer les circuits-courts	1	Travailler conjointement avec les services de restauration collective				
			2	Développer le système de « paniers locaux »				
	H	Lutter contre les phénomènes d'érosion/ruissellement	1	Identifier les zones à risque				
			2	Accompagner les techniques d'hydraulique douce				

III. Evaluation des actions

Exemple de fiche d'évaluation :

Fiche n° x-y	Nom de la piste d'action
Année	
Date d'évaluation	

Analyse des résultats	Objectif fixé	Résultat obtenu
Ce qui a été fait	Succès	Freins

Ce qui pourrait être fait	Potentialités	Obstacles

Analyse de l'action	Nouvel objectif	Nouvelle stratégie de l'action

Tableau des indicateurs d'efficacité et de mise en œuvre :

Actions		Etat initial	Année 1	Année 2	Bilan intermédiaire Année 3	Année 4	Année 5	Bilan du programme Année 6	
Volet connaissance	Suivre la qualité de l'Orne et de ses affluents								
	A1	Nombre de points de mesures suivis	6						
		Nombre de paramètres suivis	2						
		Moyenne des moyennes annuelles des paramètres suivis	réalisé						
	Suivre la qualité de l'eau du captage								
	A2	Nombres d'analyses pesticides réalisées par an	12/an						
		Nombres d'analyses nitrates réalisées par an	12/an						
		Nombre de dépassement > 0,1 µg/L dans l'année	54						
		Moyenne des moyennes annuelles de la somme des pesticides lissée sur les 6 dernières années	0,393 µg/L						
		90ème percentile lissé sur les 6 dernières années pour les nitrates	32,5 mg/L						
	Suivre des répartitions parcellaires et l'occupation des sols								
	A3	Suivi pluriannuel des RPG et de l'occupation des sols	réalisé						
		Pourcentage de SAU sur l'AAC	83,7%						
		Pourcentage de territoires artificialisés sur l'AAC	4,8%						
	Suivre le flux d'AMPA émis par les stations d'épurations								
	A4	Nombre d'analyses réalisées	-						
		Part des rejets domestiques en AMPA	-						

Volet connaissance	A5	Informer sur les enjeux de l'AAC et la mise en œuvre du programme d'actions						
		Nombre d'agriculteurs informés (1246 sur l'AAC)	-					
		Nombre de collectivités informées (145 sur l'AAC)	-					
		Nombres de supports de communication créés	-					
		Pourcentage d'acteurs engagés dans la démarche	-					
		Nombre de supports de communication diffusés	-					
		Nombre de vues du document / page web	-					
	A6	Echanger et communiquer sur les actions réalisées						
		Nombre de rencontres réalisées	-					
		Nombre de retours d'expériences relayés	-					
Nombre de syndicats participant		-						
Volet agricole	B1	Développer les solutions alternatives						
		Quantité de journées techniques, démonstration, retours d'expériences relayés / organisés	-					
		Nombre d'aides sur cette thématique diffusées	-					
		Nombre de participants aux JT / démonstration	-					
	Nombre d'exploitants informés des retour d'expériences, aides possibles, JT et démonstrations	-						
	B2	Accompagner des cultures à bas niveau d'intrants (BNI)						
		Nombre de diagnostics réalisés	-					
Pourcentage d'assolement BNI sur l'AAC		46%						
		Nombre d'exploitants ayant atteint les objectifs fixés lors du diagnostic	-					

Volet agricole	B3	Expérimenter de nouveaux assolements						
		Nombre d'expérimentations réalisées	-					
		Nombre de nouvelles cultures pouvant être mise en place suite à l'expérimentation	-					
	B4	Diversifier les assolements pour allonger les rotations						
		% part d'assolement dans les AAC (suivi RPG)	réalisé					
		Nombre de diagnostic réalisés	-					
		Evolution de la durée de rotation (des exploitants accompagnés)	-					
		Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) (des exploitants accompagnés)	-					
	B-5-2	Limiter l'usage du métaldéhyde – Poursuite de l'action						
		Nombre de plaquettes distribuées	-					
		Nombre de piège à limaces distribués	3					
		Concentration en métaldéhyde dans l'eau	<0,02 µg/L					
	C1	Développer les aires de remplissage et lavage sécurisées						
		Pourcentage de corps de ferme diagnostiqués	-					
		Nombre de projets d'amélioration réalisés	-					
		Pourcentage d'aires sécurisées	-					
	D1	Accompagner à la conversion ou au maintien en agriculture biologique						
		Nombre de diagnostic de conversion accompagnés	-					
Nombre de journées portes ouvertes diffusées / organisées		-						
	Pourcentage de la SAU en agriculture biologique	9,20%						

Volet agricole	D2	Mettre en place un groupe de travail sur l'agriculture biologique						
		Nombre de rencontres organisées	-					
		Nombre de participants au groupe de travail	-					
Volet non-agricole	E1	Communiquer sur les pratiques de chacun						
		Nombre de sensibilisations réalisées	-					
		Nombre de diffusion de retours d'expériences	-					
		Nombre de personnes sensibilisées lors des événements de rencontres	-					
	E2	Communiquer sur les lessives contenant du phosphonate						
		Nombre de flyers distribués	-					
		Evolution des concentrations d'AMPA dans les eaux prélevées	mma 2015/20 0.297 µg/L					
	F1	Sensibiliser les particuliers au passage « zéro phyto » et valoriser les démarches des collectivités						
		Nombre de document de sensibilisation distribués	-					
		Nombre de journées de collecte réalisées	-					
		Quantité de produits récupérée	-					
	G1	Travailler conjointement avec les services de restauration collective						
		Nombre de communes participant au projet	-					
		Pourcentage de produits locaux/bio	-					
		Nombre d'agriculteurs de l'AAC participant à la restauration collective	-					
G2	Développer le système de « paniers locaux »							
	Nombre d'opérations de communication sur les aides réalisées	-						
	Nombre de projets accompagnés	-						

Volet non-agricole	H1	Identifier les zones à risque						
		Superficie couverte par un diagnostic érosion/ruissellement (ha)	-					
	Pourcentage du territoire ayant été diagnostiqué		-					
	H2	Accompagner les techniques d'hydraulique douce						
		Pourcentage de parcelles déterminées sensibles après diagnostic accompagné		-				
		Nombre de mètres linéaires de haies plantés		-				
		Nombre de mètres linéaires de fossés créés		-				
Surface de bandes enherbées		-						

Indicateur d'efficacité

Indicateur de mise en œuvre

GLOSSAIRE

Acteur : Personne physique (particulier, agriculteur, ...) ou morale (collectivité, service technique, ...) intervenant sur la problématique de l'étude ou utilisant des nitrates ou des produits phytosanitaires sur le secteur d'étude.

Aquifère : Formation géologique constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurées) contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage, ...).

Aire d'alimentation du captage (AAC) : Elle est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement. Certaines de ces AAC sont prioritaires du point de vue la reconquête de la qualité de l'eau. Ils sont alors éligibles à certaines aides de l'Agence de l'Eau.

Collectivité : Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale, au service de ses administrés.

Indicateur : outil fiable, aisé à calculer et représentatif pour suivre, selon un pas de temps défini, une action.

Moyen : Outil mis en œuvre pour atteindre un objectif. Exemple : pour atteindre l'objectif de restauration de la qualité de l'eau en terme de non dépassement des normes, un moyen peut être l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires par l'adoption de pratiques de désherbage mécanique.

Objectif : But, point à atteindre ou à viser dans le cadre d'une action. Cet objectif peut être déterminé par acteur, unité géographique et/ou unité de temps. Il peut évoluer au cours du temps.

Observatoire : Dans le cadre des programmes d'actions, données récoltées et travaillées permettant d'expliquer des améliorations de qualité d'eau ou de montrer des évolutions dans les pratiques entre 2 dates. L'observatoire concerne des données dont le calcul ou la représentativité sont sujets à caution.

Percentile 90 : le percentile 90 (ou 90e centile) est une valeur au-dessous de laquelle se situent au moins 90% des données.

Porteur du programme d'actions : Structure morale qui est légitime pour coordonner le programme d'actions sur un secteur défini.

LISTE DES ABREVIATIONS

AAC : Aire d'Alimentation de Captage
AAP : Appel à projet
AB : Agriculture biologique
AEP : Alimentation en eau potable
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
ARS : Agence Régionale de la Santé
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA : chambre d'agriculture
CIPAN : cultures intermédiaires pièges à nitrates
Copil : Comité de Pilotage
Cotech : Comité Technique
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques
IFT : Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PPC : Périmètre de Protection de Captage
PPR : Périmètre de Protection Rapproché
REH : Reliquat Entrée Hiver
RSH : Reliquat Sortie Hiver
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SAU : Surface Agricole Utile
ZAR : Zone d'Action Renforcée